



CONCOURS NATIONAL  
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION



**CNRD 2020**

---

# 1940 Entrer en résistance Comprendre, refuser, résister



**Amis de la Fondation  
pour la Mémoire de la Déportation**  
Délégation de Loire-Atlantique

**Association des Amis du Musée  
de la Résistance de Châteaubriant**  **AMRC**



direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
**Loire-Atlantique**

# Introduction



## Les objectifs du thème 2020

Commémorer le 80<sup>e</sup> anniversaire  
de l'année 1940

Rappeler la place des premiers Français libres  
80 ans après l'appel du 18 juin 1940

Rappeler l'engagement précoce  
des premiers résistants de l'Intérieur

Rappeler l'incertitude de l'année 1940  
et les difficultés des choix à faire

# **Le plan du dossier national**

**L'effondrement et le sursaut**

**Le sens d'une résistance française :**  
continuer le combat et inventer la Résistance

**La France, l'Empire, le monde :**  
premiers contacts et premières rencontres  
pour une résistance

## Partie 2



## Proposition d'approche

# Proposition d'approche



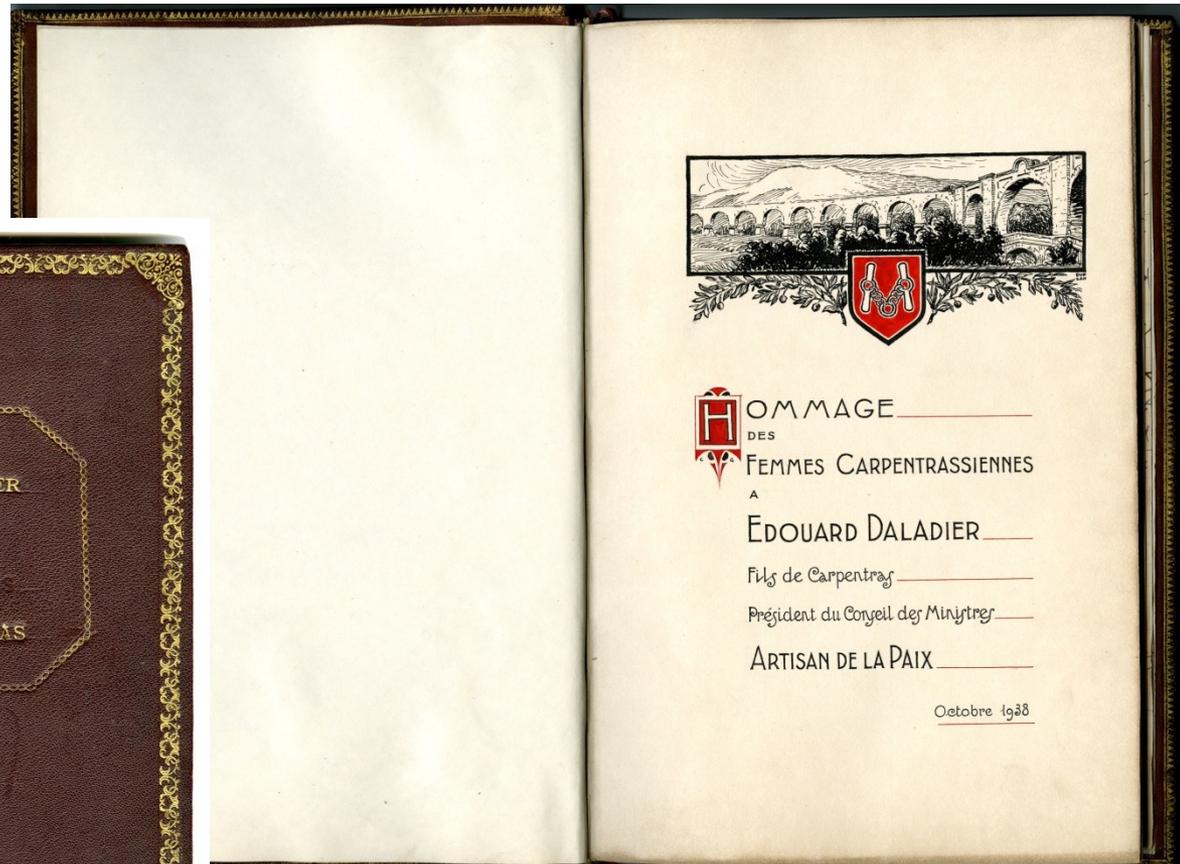
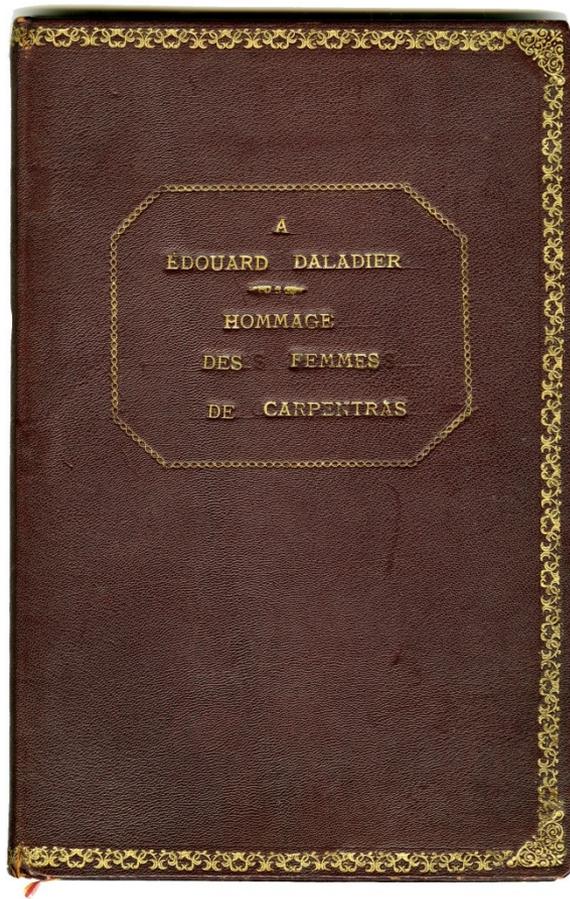
## Comprendre



Magazine *Regards*, n°144, 15 octobre 1936  
(Musée de la Résistance nationale)

Affiche antifranquiste éditée  
par le Commissariat à la propagande  
de la généralité de Catalogne  
(Musée de la Résistance nationale)





Livre d'Or, hommage des femmes de Carpentras à Edouard Daladier, 1938 (Musée de la Résistance nationale)

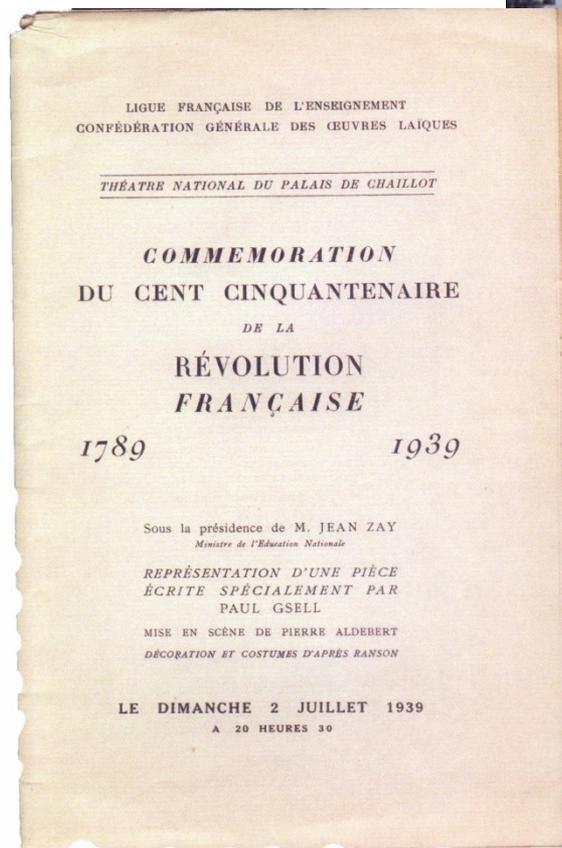
Réfugiés républicains espagnols en route pour un camp d'internement, mars 1939 (Musée national de l'histoire de l'immigration / photo Robert Capa)



CAMP de GURS (B.-P.) — Un Groupe de Réfugiés Espagnols

*Edition Speciale — Photo Sagarra*

Le camp de Gurs (Basses-Pyrénées),  
carte postale, 1939 (DR)



Célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution française à Chaillot, juillet 1939 (Keystone)

Programme de la commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire par la Ligue française de l'Enseignement, juillet 1939 (DR)



Timbre émis pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution française (DR)



*L'illustration*, numéro du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution française, 15 juillet 1939 (DR)

# L'Europe de 1936 à 1940



## L'Allemagne et ses annexions

- Rhénanie remilitarisée en 1936
- Allemagne en 1933
- Territoires annexés en 1938
- Territoires occupés en mars 1939
- Gouvernement général de Pologne

## L'Union soviétique

- En 1939
- Annexions en 1940

## Le pacte germano-soviétique

- Invasion de la Pologne en septembre 1939
- 1<sup>re</sup> ligne de démarcation (17 septembre 1939)
- 2<sup>e</sup> ligne de démarcation (28 septembre 1939)

## La Hongrie

- En 1936
- Annexions 1939 et 1940
- Annexions en 1938
- Slovaquie « indépendante »

Sources : Centre de recherches et d'études historiques de la seconde guerre mondiale (CREHSGM) ; *La Deuxième Guerre mondiale. Récits et mémoire. 1939-1945*, Le Monde, 1994.



## Les mesures visant les communistes (août 1939-janvier 1940)

**23 août 1939** : signature du pacte germano-soviétique

**25 août** : décret interdisant la parution de *L'Humanité* et d'autres publications communistes (dont *Ce soir*).

**3 septembre** : les députés communistes votent les crédits pour la Défense nationale

**20 septembre** : le Parti communiste commence à dénoncer la « guerre impérialiste »

**26 septembre** : décret prononçant dissolution du Parti communiste et de toutes les organisations satellites (Bourses du travail, clubs sportifs, patronages municipaux, harmonies municipales, amicales de locataires, etc.)

**4 octobre** : Maurice Thorez exfiltré de France pour rejoindre Moscou

**18 novembre** : décret autorisant l'arrestation et l'internement administratif, sans jugement, de tout individu considéré comme dangereux pour la défense nationale.

**20 janvier 1940** : loi portant sur la déchéance "de tout membre d'une assemblée électorale qui faisait partie de la III<sup>e</sup> Internationale".

Bilan ministériel le **19 mars 1940** : 60 députés et un sénateur déchus; 11 000 perquisitions opérées ; 3 400 militants arrêtés ; 1 500 condamnations prononcées.

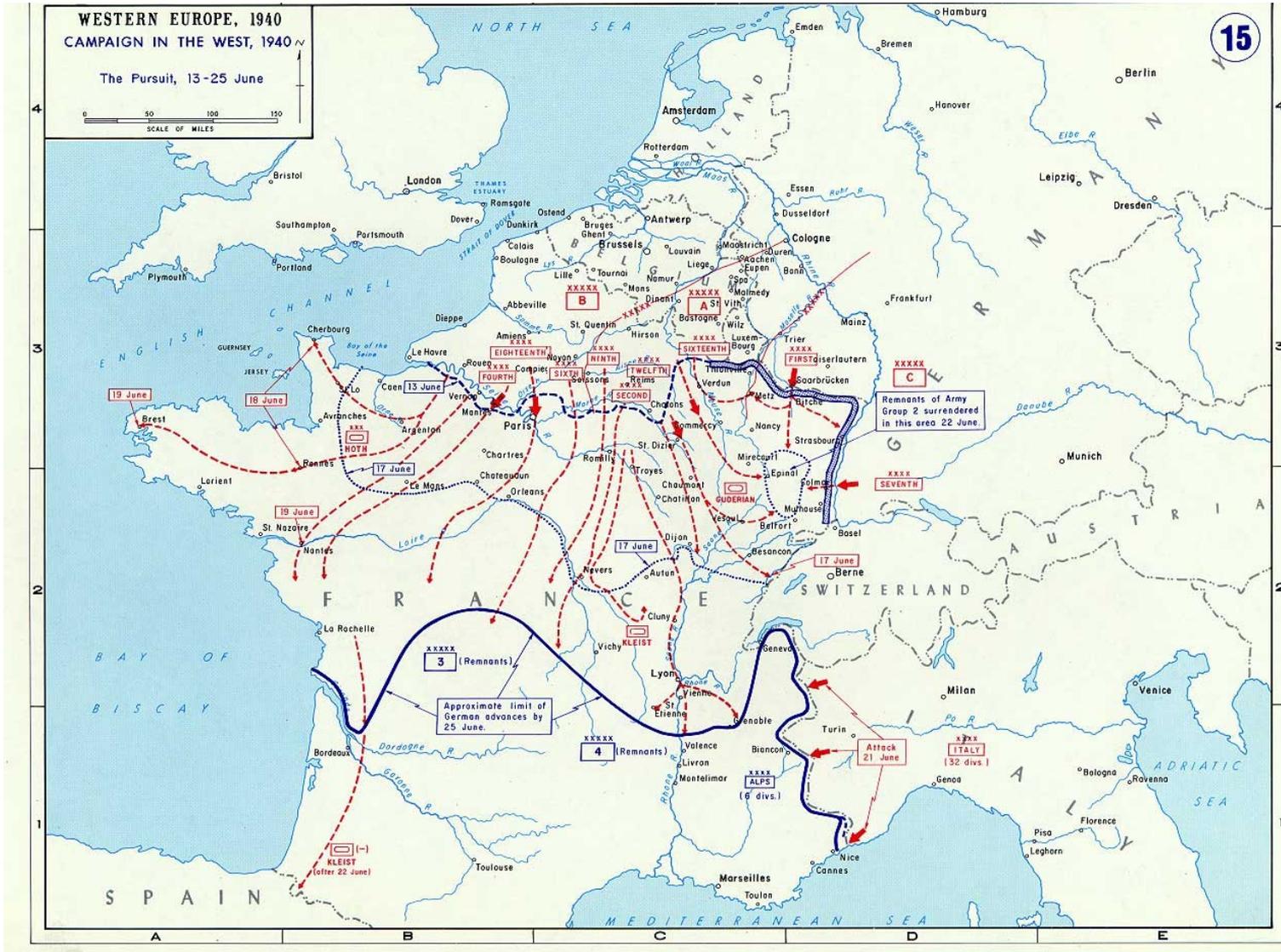


Affiche de propagande, 1939  
(Musée de la Résistance nationale)

Le roi George VI visite le Hackenberg  
accompagné par le général Gamelin,  
9 septembre 1939 (DR)

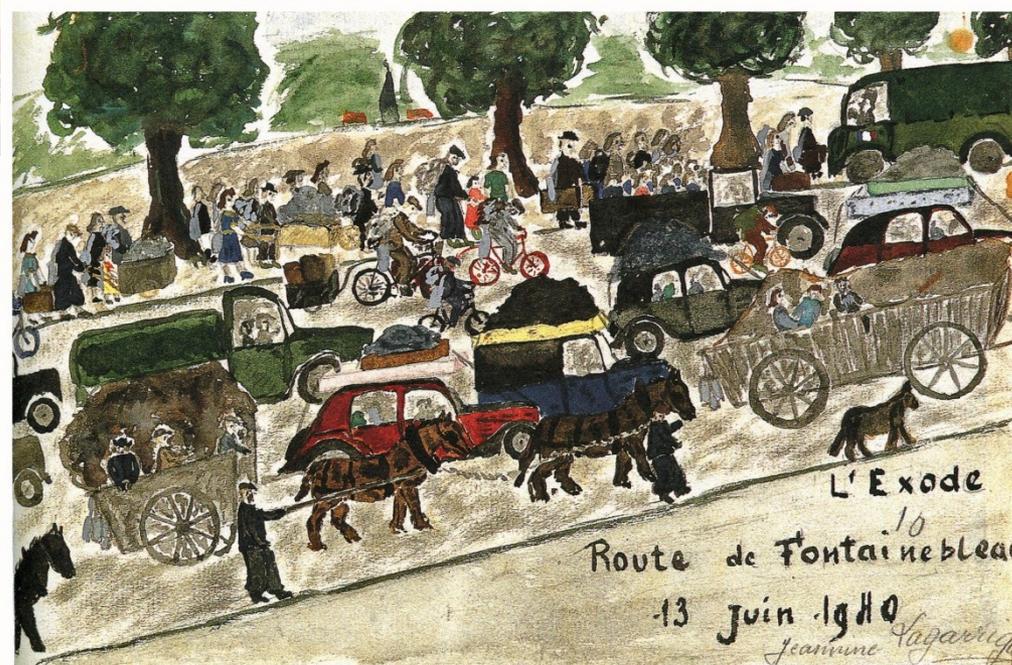


# L'offensive allemande à l'Ouest (mai-juin 1940)





Gare de Fontainebleau-Avon,  
12 juin 1940.  
Dessin anonyme, automne 1940  
(Musée national de l'Éducation)



13 juin 1940.  
Dessin de Jeanine-Lagarrigue,  
automne 1940  
(Musée national de l'Éducation)



**La bataille est livrée  
avant l'entrée en scène  
des premiers éléments  
de l'infanterie**

**Les chars de combat sont arrivés jusqu'à la ville**  
Ils l'ont traversée et ont débarrassé les rues de leurs derniers défenseurs. On a atteint le territoire industriel, en venant du Nord, par un pont resté intact. Les premiers chars de combat sont encore intervenus dans la bataille pour s'emparer des casemates établies sur les chaînes de collines et ils ont soutenu de leurs canons l'action des parachutistes et des troupes amenées par avion. La dernière résistance est brisée. L'artillerie volante a garanti et facilité au moment décisif les opérations de l'ennemi, tandis que les parachutistes, profitant à plein de l'effet de surprise, ont assuré à l'aviation la possibilité d'utiliser l'aéroport, se sont rendus, par un hardi coup de main, maîtres des casemates et ont préparé de la destruction un riche territoire industriel. Aviateurs en piqué et parachutistes, arrivant de l'Ouest, ont, de la même façon, essentiellement facilité l'offensive principale et ainsi grandement contribué à accélérer la marche en avant

Magazine *Signal*, n°6, 1<sup>er</sup> juillet 1940  
(Musée de la Résistance nationale)

Journal de marche de la 659<sup>e</sup> BAC,  
19 mai-18 juin 1940  
(Musée de la Résistance nationale)

659<sup>e</sup> BATTERIE ANTI-CHARS  
-i-i-i-i-i-i-

Itinéraire des passages dans les divers cantonnements  
ci dessous, parcourus par la 659<sup>e</sup> Batterie Anti-Chars (services-  
Généraux) rattachée au 8<sup>e</sup> D.I.C. à dater de sa formation à  
Larchant

-i-i-i-i-i-i-

19/5 Arrivé à Larchant le 19 Mai à 19 heures pour former la  
659<sup>e</sup> Batterie Anti-Chars.

21/5 Départ de Larchant à 17 heures pour arriver au Fort de  
l'Est de St Denis à 24 heures.

22 au 27/5

24/5 en subsistance au 28 C.O.S. à St Denis.

26/5 Arrivée à Gennevilliers à 20h0

10/6 Départ de Gennevilliers pour Septeuil d'où nous sommes  
dirigés sur Cravent (13 Km de Vernon Eure)

11/6 Bataille de Cravent à Cravent destruction de 3 chars ennemis,  
bombardement de Cravent où nous cantonnons près du F.C  
(nuit agitée) à 20h0 ordre de repli sur Septeuil.

12/6 Nous remontons en ligne au lieu dit "Le Clos" attaque par chars  
dont deux sont détruits.

13/6 20h0 ordre de repli à la "Chaussée d'Ivry" (Eure) la bat-  
terie est rattachée au 8<sup>e</sup> régiment Division Infanterie Volontaire  
à 21h5 départ pour Bevilin arrivé à 24h.

14/6 Prise de position à Bu bombardement ennemi à 22h0 ordre  
de repli à Berohère le 14ingot

15/6 Arrivée à Berohère à 9h0 pour en repartir à 22 heures

16/6 Arrivé à Monthville à 2h30

17/6 Départ de Monthville à 11 h pour arriver à Logron à 12h  
et se diriger ensuite sur Alboise dont le départ est fixé à 12h0  
arrivée à Alboise à 18h0.

18/6 Bombardement intense d'Alboise par l'artillerie ennemie  
de 17h0 à 22h30, le pont saute à 17h, nous passons une nuit mou-  
vementée dans un abrit bordant une rue bombardée par l'ennemi.

à suivre



Le 14 Juin 1940, dans une rue de Paris

Rien que des combats pendant ces derniers jours, ces dernières nuits, et entretiens des marches forcées. Maintenant qu'elles ont atteint la capitale de la France, les colonnes font halte: un court repos



# A PARIS

... et puis les clairons :  
les commandements résonnent, les compagnies, les bataillons, les régiments s'alignent, le défilé commence

Magazine allemand *Signal*,  
10 août 1940, page 21  
(Musée de la Résistance nationale)

**ABONNEMENTS**  
 France et Colonies...  
 ÉTRANGER...  
 Abonnements 1617  
 Publicité 1846

# LA DÉPÊCHE

**18 ÉDITIONS**  
 1. SP... 2. FRA... 3. HERA...  
 4. COM... 5. L... 6. A...  
 7. B... 8. L... 9. G...  
 10. S... 11. A... 12. T...  
 13. A... 14. B... 15. T...

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE

Le Petit Toulousain

72<sup>e</sup> ANNÉE. — N° 20.214 || 50 CENTIMES || DIRECTION : 57, Rue Bayard - TOULOUSE - Téléphone 259.51 (7 lignes groupées sous ce numéro) || 50 CENTIMES || MARDI 18 JUIN 1940  
 BUREAUX de PARIS : 14, Faubourg-Montmartre - Téléphone : Coteau. 34.02 - Provence 21.43 - Provençe. 39.97

## Le maréchal Pétain déclare : IL FAUT CESSER LE COMBAT

« Sûr que par sa magnifique résistance notre admirable armée a rempli nos devoirs vis-à-vis de nos Alliés »

*Idees et Doctrines*  
**LE FASCISME SE VENGE**

Le fascisme — et non le peuple italien ! — se venge...  
 Elle renie la latinité : elle va épuiser ses ressources, mener à la boue le peuple, qui malgré la propagande et les mystères d'une presse avilie ne peut détacher ses yeux...



Un convoi d'artillerie sur une route de la zone des armées. (Photo Keystone, N° 71266.)

### ÉCHECS ITALIENS EN AFRIQUE ORIENTALE

Quatre sous-marins italiens coulés  
 Londres, 17 juin. — Un communiqué des forces britanniques de l'Afrique-Orientale diffusé par la B. B. C. fait savoir que l'aviation britannique a poursuivi ses opérations au-dessus des territoires italiens. Dans la journée de vendredi...

*Le chef du gouvernement de la France s'est adressé à « l'adversaire » pour lui demander s'il est prêt à rechercher dans l'honneur, entre soldats, les moyens de mettre un terme aux hostilités*

### L'EMOUVANT APPEL DU MARÉCHAL PÉTAIN AU PEUPLE DE FRANCE

FRANÇAIS,  
 À l'appel de M. le président de la République, j'assume, à partir d'aujourd'hui, la direction du gouvernement de la France.  
 Sur de l'affection de notre admirable armée qui lutte avec un héroïsme...



À proximité d'un village du Nord les razzieuses ont été rasées. (Photo Keystone, N° 71266.)

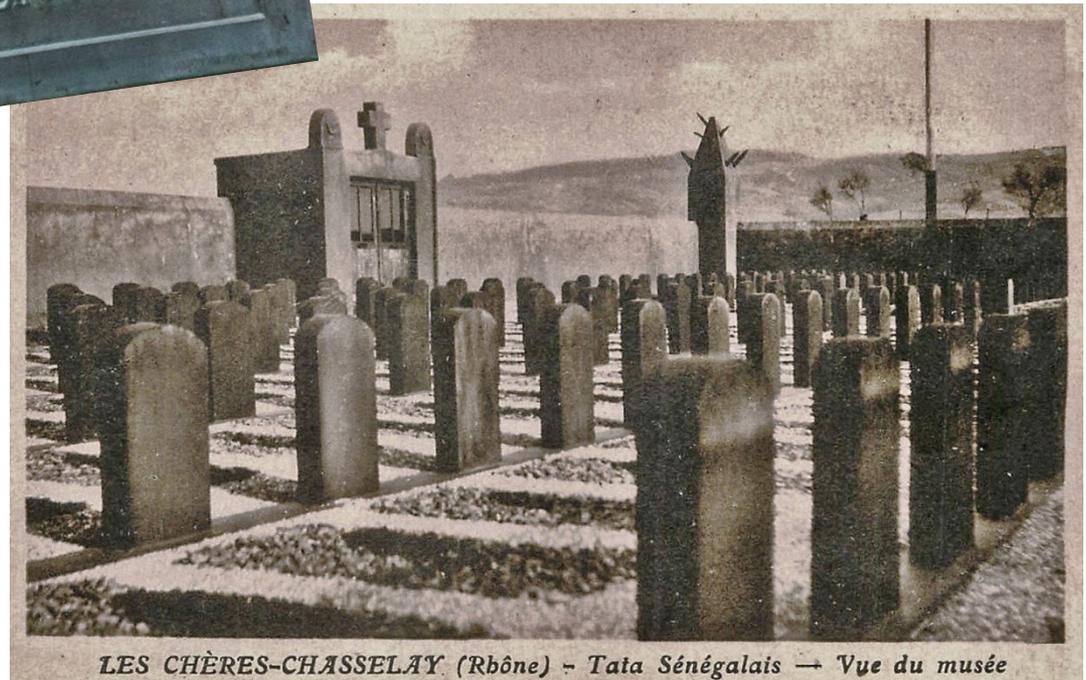
Les relations germano-soviétiques  
**INQUIÉTUDES DE MOSCOU**  
 devant la menace d'hégémonie italo-allemande

L'annonce de la demande d'armistice dans *La Dépêche*, 18 juin 1940 (Musée de la Résistance nationale)



Plaque commémorative à Saumur  
en hommage au cadets  
de l'Ecole de cavalerie  
et des combats des 18-20 juin 1940 (DR)

Carte postale du Tata sénégalais  
de Chasselay (Rhône)  
Les 48 tombes des soldats africains  
massacrés le 20 juin 1940





Début des négociations d'armistice,  
en présence d'Hitler, 21 juin 1940  
(Bundesarchiv)

Arrivée du wagon à Berlin,  
juillet 1940 (Bundesarchiv)



# Une France redécoupée après l'armistice du 22 juin 1940





Soldats allemands installant un panneau sur la ligne de démarcation, été 1940  
(Musée de la Résistance nationale)

# VERORDNUNG

über die  
**Einführung deutschen Strafrechts  
und strafrechtlicher Bestimmungen**  
in dem besetzten französischen Gebiet vom 10. Mai 1940

§ 1.

Soweit eine Handlung, die nach deutschem Recht strafbar ist, zur Aburteilung durch Wehrmächtsgerichte oder Sondergerichte gebracht wird, wird das deutsche Strafrecht angewandt.

§ 2.

Jeder unbefugte **Verkehr mit Kriegs- oder Zivilgefangenen**, die sich in Gewahrsam der deutschen Wehrmacht oder der deutschen Behörden oder Beamten befinden, wird bestraft.

§ 3.

Das **Zusammenrotten auf der Strasse**, das Herstellen und das Vertreiben von Flugschriften, das Veranlassen von öffentlichen Versammlungen und Aufzügen, sowie die Beteiligung daran und deutschfeindliche Kundgebungen aller Art werden bestraft.

§ 4.

Wer die **Arbeit einstellt** in der Absicht, damit die Interessen der deutschen Besetzung zu schädigen, wer Arbeitnehmer aussperrt oder wer andere zur Arbeitseinstellung oder Aussperrung auffordert, wird bestraft.

§ 5.

Wer in **Zeitungen oder Zeitschriften** Nachrichten veröffentlicht, die dem Deutschen Reich schädlich sein können, oder deren Veröffentlichung durch das deutsche Besatzungsheer verboten ist, wird bestraft.

§ 6.

Wer **nichtdeutsche Rundfunksendungen** öffentlich oder im Gemeinschaftsempfang abhört oder wer die Möglichkeit hierzu schafft, wird bestraft.  
Ausgenommen hiervon sind nichtdeutsche Sender, die das Besatzungsheer durch öffentliche Bekanntmachung zulässt.

§ 7.

Wer **deutschfeindliche Funknachrichten** oder sonstige deutschfeindliche Nachrichten weiterverbreitet, wird bestraft.

§ 8.

Diese Verordnung tritt sofort in Kraft.

**Der Oberbefehlshaber des Meeres.**



# ORDONNANCE

concernant  
**l'introduction du droit pénal allemand  
et des prescriptions pénales**  
dans les territoires occupés de la France, du 10 Mai 1940

1. Pour autant qu'un acte punissable selon le droit allemand sera jugé par les tribunaux militaires ou par des tribunaux spéciaux, le droit pénal allemand sera appliqué.

2. Tout **rapport** non autorisé **avec des prisonniers de guerre** ou civils, qui se trouvent en captivité auprès de l'armée allemande ou des autorités allemandes, sera puni.

3. Les **attroupements dans les rues**, l'édition et la distribution de tracts, l'organisation d'assemblées publiques et de manifestations anti-allemandes de tout genre seront punis. Les commandants compétents pourront permettre des exceptions.

4. Seront passibles de peine ceux qui **cesseront le travail** avec l'intention de nuire aux intérêts de l'occupation allemande, qui congédieront les employés et ouvriers ou qui en engageront d'autres à cesser le travail ou à renvoyer les ouvriers.

5. Celui qui publiera dans **les journaux ou dans les feuilles périodiques** des nouvelles qui pourraient être nuisibles au Reich ou dont la publication aura été déndue par l'armée d'occupation allemande, sera puni.

6. Celui qui écouterait en public, seul ou avec d'autres personnes, des **émissions de T. S. F. non allemandes** ou qui procurerait la possibilité d'une audition pareille, sera puni.

Seront exceptés les postes de radiodiffusion non allemands dont l'administration militaire allemande permettra l'écoute par notification officielle.

7. Celui qui colportera **des nouvelles radiodiffusées et hostiles à l'Allemagne** ou d'autres nouvelles anti-allemandes sera puni.

8. Le décret entre en vigueur au moment de sa proclamation.

**Le Commandant en Chef de l'Armée.**

Affiche bilingue reproduisant l'ordonnance du commandant en chef de l'Armée allemande en date du 10 mai 1940 (Musée de la Résistance nationale)

PREFECTURE DE LA SEINE  
-:-:-  
PREFECTURE DE POLICE  
-:-:-

J.B.N°1498-130

Paris, le 9 août 1941.

Le Préfet de la Seine,  
Le Préfet de Police

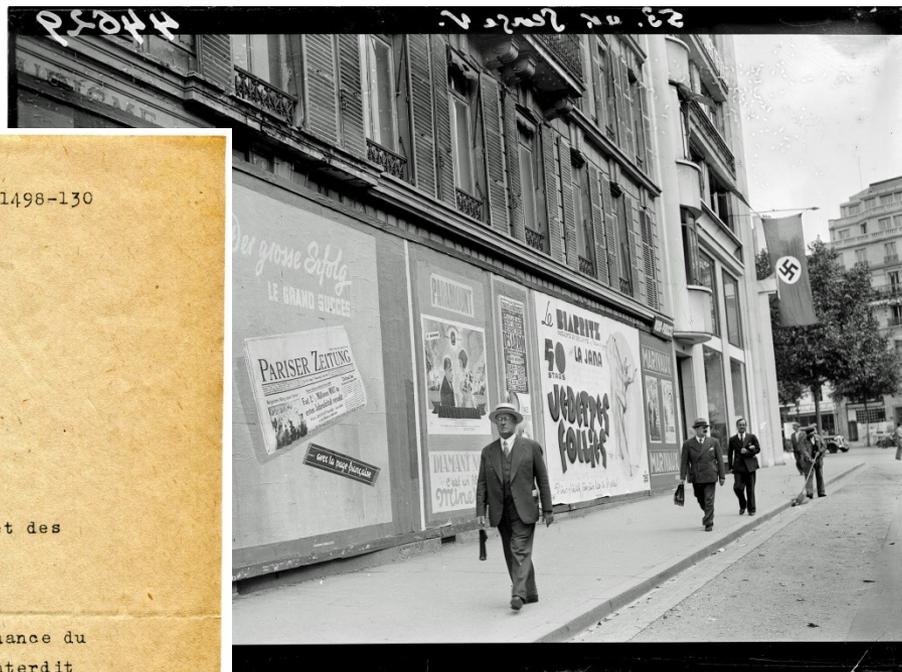
à Messieurs les Maires des arrondissements de Paris et des  
Communes du département de la Seine.

Nous avons l'honneur de vous rappeler l'ordonnance du  
Commandant Militaire en France du 28 août 1940 qui interdit  
notamment de pavoiser les immeubles. En effet, il a été por-  
té à notre connaissance que ces prescriptions auraient été  
récemment perdues de vue.

Nous appelons tout spécialement votre attention sur  
la nécessité de veiller à ce qu'on ne commette pas de nouvel-  
les infractions à cette Ordonnance qui s'applique aussi bien  
aux mairies et édifices publics qu'aux immeubles privés.

Le Préfet de la Seine,                      Le Préfet de Police  
CH. MAGNY                                      F. BARD

197



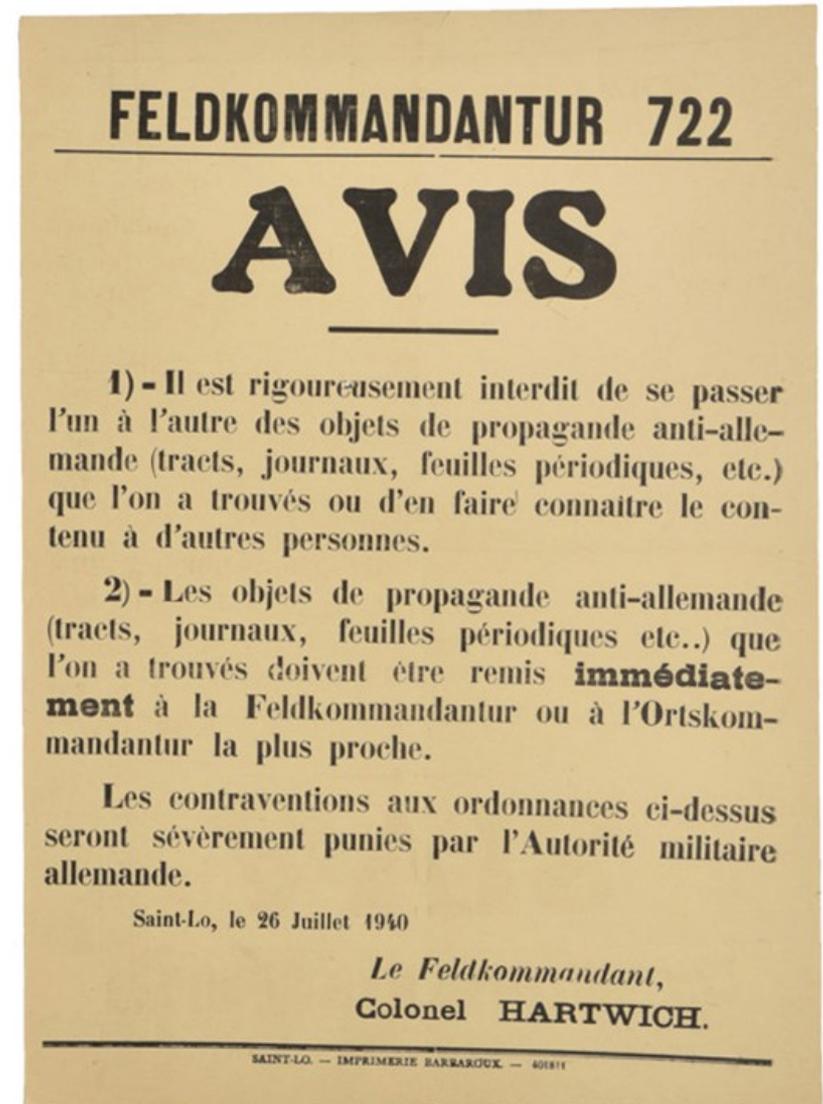
Une rue de Paris en 1941  
(Musée de la Résistance nationale,  
fonds *Le Matin*)

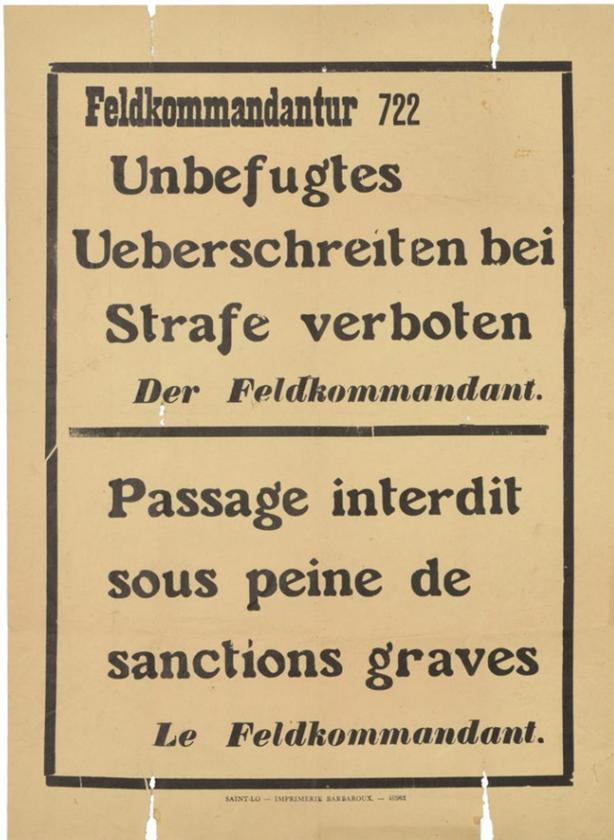
Rappel par la Préfecture de Police aux maires de la Seine  
de l'ordonnance allemande du 28 août 1940 interdisant la pavoisement des couleurs nationales,  
9 août 1941 (Musée de la Résistance nationale)



Collage d'affiches anti-britanniques à Paris  
par des soldats allemands, été 1940 (DR)

Avis du *Feldkommandant* de Saint-Lô (Manche)  
interdisant toute propagande anti-allemande,  
26 juillet 1940 (DR)

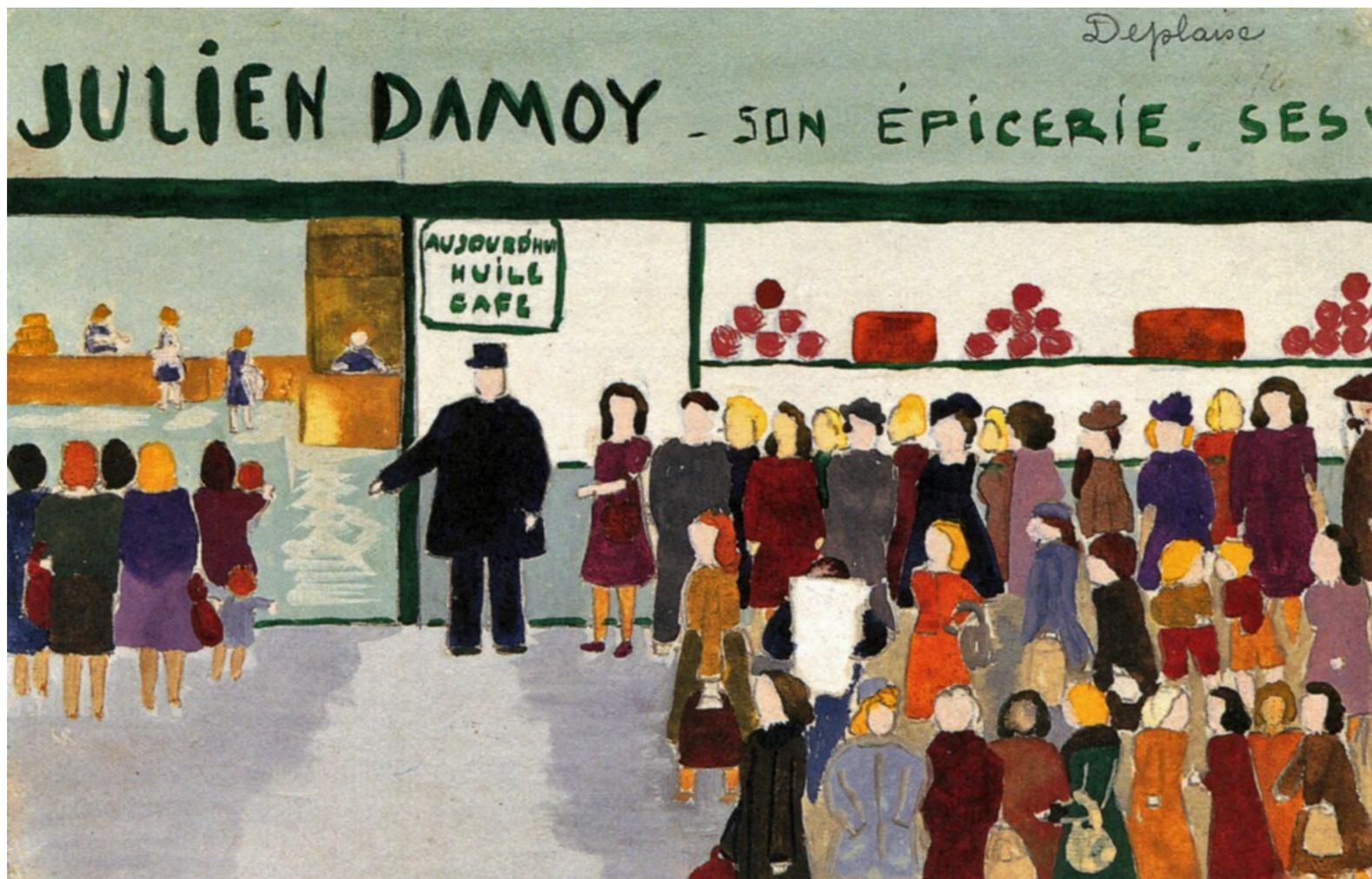




Affichette de la *Feldkommandantur* de Saint-Lô, été 1940 (DR)



Panneaux de signalisation à Nantes,  
décembre 1941 (DR)



File d'attente devant une épicerie Julien Damoy à Paris  
Dessin de C. Deplais, octobre 1940 (Musée national de l'Éducation)

RÉDACTION  
11, rue du Faubourg - CLERMONT-FERRAND  
Téléphone : 67-61

ADMINISTRATION  
19, rue Pascal

# LE FIGARO

50<sup>ème</sup> ANNÉE  
ÉDITION DE CLERMONT-FERRAND

Le Figaro paraît tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés.  
Le prix de l'abonnement est de 120 francs par an.

JEUDI 11 JUILLET 1940  
N° 193 115<sup>ème</sup> Année

PUY-DE-DÔME  
276 243  
1940

## L'ASSEMBLÉE NATIONALE S'EST PRONONCÉE pour une Constitution nouvelle

**Pour un pays unanime**

Voici le pays doté d'une nouvelle Constitution. Suivant une formule officielle, « L'Etat va reprendre son autorité et sa souveraineté. » S'il avait eu la garde, il ne serait pas obligé aujourd'hui de la reprendre. Mais l'ancienne Constitution n'avait pas suffisamment tenu compte des faiblesses humaines. De même qu'elle avait prévu un électeur uniquement épris de l'économie générale du pays, elle avait compté sur des parlementaires détachés des suffrages à venir, sur des dirigeants qui n'amoindrirent le pouvoir que pour l'héritage de beaucoup accompli qu'on laisse à ses successeurs. C'est tout le contraire qui s'est produit. La nouvelle Constitution s'inspire sans doute du passé. Du haut en bas de l'échelle, de l'électeur au gouvernant, chacun y sera assésé contre ses propres défaillances.

Faisons confiance à cette charte nouvelle, faisons confiance à ceux qui, dès aujourd'hui, vont s'employer à rétablir la France. L'optimisme a quelquefois sa vertu. Non pas l'optimisme béat qui nie les maux dans le ciel mais celui qui attend des lendemains meilleurs. C'est leur ouvrir la voie que de les attendre.

Le pays ne se relèvera que s'il a confiance en lui-même et s'il a foi dans ses chefs, s'il considère, a priori, que leurs initiatives sont heureuses.

Que le Français jette les yeux sur la carte d'Europe et qu'il cherche les gouvernements qui lui veulent du bien. Il n'en trouvera pas tant. Et, quand il aura pris conscience de tous les intérêts adverses qui l'assaillent, il comprendra que la seule façon de leur tenir tête c'est de se grouper derrière celui qui, lui ayant donné autrefois la victoire, négocie aujourd'hui pour lui une défaite honorable.

Nous avons besoin d'être unanimes. Et il se trouve que ce qui est, ici, une inévitabilité nécessaire, se rencontre avec le vœu secret du vainqueur. Pour liquider la guerre, il lui faut trouver en face de lui un pays uni et qui a gardé toute sa force morale. On ne peut pas traiter avec un pays divisé ou tout est perpétuellement remis en question. L'unanimité de la France, ce n'est le meilleur outil diplomatique de nos pléniocentaires.

Elle a adopté le projet du gouvernement par 569 voix contre 80



Avant de voter, l'Assemblée Nationale entend M. François PÉTAÏN. (Photo Gendron)

**Le projet de résolution du Gouvernement :**  
L'Assemblée nationale donne tous pouvoirs au Gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes la nouvelle Constitution de l'Etat français.

Cette Constitution devra garantir les droits du Travail, de la Famille et de la Patrie.

Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées.

C'est donc à la nouvelle Constitution qu'il appartiendra de fixer, elle-même, les modes de ratification par la Nation.

### LES AUTORITES BRITANNIQUES

ont séquestré « L'Ile-de-France » et arraisonné « Le Pasteur »

Le paquebot français « Ile-de-France », de 13.500 tonnes qui, à son retour à New-York, faisait escale à Newport, a été séquestré par les autorités britanniques. D'autre part, on annonce que le paquebot français de 30.000 tonnes « Pasteur » a été capturé par les autorités britanniques au large de la Nouvelle-Écosse, dans le détroit de Bedford. Jeudi soir, les unités du « Pasteur » ouvriront les sabords, mais un détachement de soldats anglais les retient. Il y eut des rixes, mais pas de victimes et le « Pasteur » fut amené à quasi à Halifax.

Vichy, 10 juillet. — Par téléphone : L'Assemblée nationale a été présidée, ce matin, d'une longue séance officielle et à huis clos, où se sont réunies M. Vaissette, vice-président du Sénat, le projet de réforme de la Constitution.

Le groupe des anciens combattants a fait connaître son point de vue par la voix de ses représentants, MM. Lantier et Dormann. Puis, M. Moray a demandé la lecture, qui a été faite hier à la session du Petit Salon, de son rapport sur, remis par une commission de parlementaires, elle contenait la condamnation formelle des erreurs et des fautes passées.

M. Pierre-Etienne Flandin, qui revint de son département de l'Yonne qui est occupé, a fait à ses collègues un récit de son séjour qui les a émus.

**Vers une consultation nationale**  
Au cours du débat, M. Pierre Laval est intervenu à maintes reprises. Il a exposé ses raisons qui ont amené le gouvernement à demander que tous pouvoirs soient accordés au maréchal Pétain. Il a été très applaudi et a recueilli l'adhésion de ce quasi unanime de ses auditeurs. Il a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées et il a — fait important — précisé que pour être élu, il faut une approbation de la nation sous forme d'un décret et de la signature du maréchal Pétain.

**La séance de l'Assemblée nationale**  
A la fin de la séance, M. Vaissette a demandé que le projet de loi soit adopté par l'Assemblée nationale.

**Le vote du projet que le gouvernement soumet à l'Assemblée nationale**  
Le projet de loi a été adopté par 569 voix contre 80. M. Pierre Laval a déclaré que le projet de loi est adopté. Le maréchal Pétain s'est levé et a dit : « Le projet de loi est adopté. »

## Le Maréchal Pétain

réunira en sa personne les fonctions de chef de l'Etat et de chef du gouvernement

Le maréchal Pétain réunira en sa personne les pouvoirs du chef de l'Etat et ceux de chef du gouvernement, ainsi que le permet la Constitution de 1875 qui n'a pas explicitement prévu la fonction de président du Conseil.

Les deux Chambres conservent leur existence juridique jusqu'à ce que les élections prévues par la nouvelle Constitution soient régulièrement constituées.

Mais en raison des pléniocentres législatifs et consultatifs accordés par l'Assemblée nationale au maréchal Pétain, l'activité du Parlement est désormais transportée sur le plan gouvernemental.

Cette transformation radicale de nos institutions va accomplir sans délai et le maréchal Pétain disposera tout naturellement de tous les pouvoirs.

(Hans.)

### Les Catholiques devant le problème de l'heure

## FRANCE, LÈVE-TOI

par J. LE COUR GRANDMAISON

Le premier moment de stupeur passé, nous cherchons à comprendre. Nous surtout, croyants, qui savons que tout événement, même minime, est voulu ou permis par Dieu et nous arrivons chargé d'un message providentiel. Quel est donc le sens du désastre ?

Les explications ne manquent pas. Le maréchal Pétain les a résumées dans sa formule : l'Esprit de justice avait prévalu sur l'esprit de sacrifice. Mais le sacrifice est une dureté ; s'il n'y a pas quelque un pour le recevoir et pour le rendre fécond. Un dernier angoisse, tout — même l'indifférence ministérielle de nos divisions — vient de l'oubli où depuis un siècle et demi, la France a prévalu tenir « Celui qui régit dans les cieux, de qui relèvent tous les empires », et à qui rend il appartient de leur donner, quand il lui plaît de grandes et terribles leçons.

Ainsi la catastrophe revêt l'aspect d'un châtiement. Les uns disent : nous l'avons mérité ; d'autres — souvent les plus aveugles — nous l'avons toujours mérité. Ces explications ne nous satisfont pas. Que la France ait péché contre la sagesse humaine et contre la loi divine, c'est malheureusement certain ; les lieux qui nous sont défilés à nos fautes ne sont que trop visibles. Mais il y a autre chose, et s'arrêter là, c'est fermer les yeux à la lumière.

On parle de châtiement ? La France de 1914 a été victorieuse. Etait-elle moins coupable que la France de 1939, où se manifestent tant de signes de renaissance ? Et s'il faut juger le mérite au succès, nous vainqueur eût sans reproche, aux yeux des hommes et aux yeux de Dieu ? Châtiement, soit ; à condition de nous rappeler que depuis Adam, le châtiement est un appel au relèvement, une promesse de régénération. Si mystérieuses que demeurent toujours les voies de la Providence, notre foi sait qu'elles sont tracées par la miséricorde ; et elle se souvient du dicton que l'expérience des siècles avait imprimé à nos pères : qui aime bien châtie bien. Certaines pages de l'Evangile projettent, sur notre épreuve



A l'issue de l'Assemblée, M. Pierre Laval se rend chez le Maréchal Pétain

# L'ILLUSTRATION

N° 5096 — 9 NOVEMBRE 1940

PRIX : 5 FRANCS



L'ENTREVUE HISTORIQUE DU 24 OCTOBRE

LE MARÉCHAL PÉTAIN EST ACCUEILLI PAR LE FUHRER A SON ARRIVÉE EN GARE DE MONTAIGNEY-SUR-LOIRE

PHO. N. O. E. A.

## DANS CE NUMÉRO :

L'ENTREVUE DU MARÉCHAL PÉTAIN AVEC  
LE FUHRER

LA GUERRE DANS LES BALKANS  
L'EUROPE SAUVÉE  
DE L'ANGLETERRE,  
par JACQUES DE LESDAIN

LE SAINT-EMPIRE ROMAIN-GERMANIQUE,  
par ROBERT DE BEAULAN

CENTENAIRE DE RODIN ET DE CLAUDE  
MONET, par P. GSELL et G. GRAPPE

L'ÉCONOMIE FRANÇAISE DANS L'ÉCONOMIE  
EUROPÉENNE, par R. CHENEVIER

L'INVITATION A DINER,  
par ROGER BASCHET

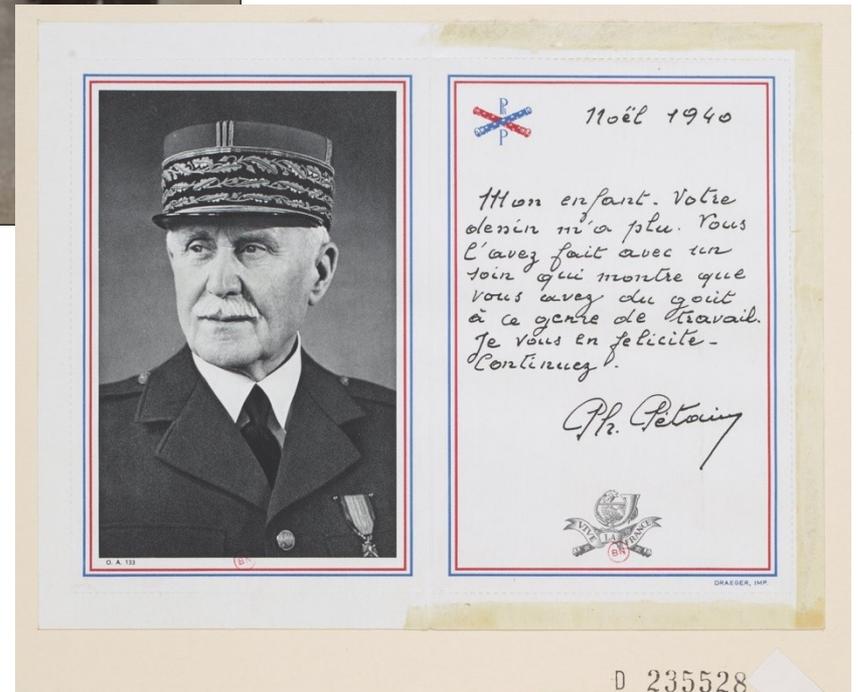
A TRAVERS LES THÉÂTRES PARISIENS

*L'illustration*, 9 novembre 1940  
(Musée de la Résistance nationale)



Visite du maréchal Pétain à Toulouse  
5 novembre 1940  
(Archives municipales de Toulouse)

Carte réponse pour Noël 1940  
(Bibliothèque nationale de France)



D 235528

# Proposition d'approche



**Refuser**



Carte postale du *Massilia*,  
années 1930 (DR)

Troupes d'occupation du Maroc  
-----  
Légion de Gendarmerie du Maroc  
-----  
Compagnie de Rabat  
-----  
Section de Rabat  
-----  
Brigade de Rabat  
-----  
N°825  
en date du 16-8-1940.

GENDARMERIE NATIONALE

Ge jourd'hui, seize Août, mil neuf cent quarante à 6h30-

Nous soussignés: Le Marec, Edouard, Capitaine, Commandant la section de Gendarmerie de Rabat-

BERLAN, Basile, M.D.L. Chef, à cheval, et WALLISER, Emile, gendarme à pied à la Brigade de Rabat (Maroc), revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs de service à la résidence et agissant en vertu d'un mandat d'arrêt télégraphique ~~de Monsieur~~ *de Monsieur* le Ministre de la Guerre en date du 14 Août 1940, transmis sous le N°942-C/D/A prescrivant l'arrestation du Sous-Lieutenant ZAY, Jean, en résidence à Rabat, mandat d'arrêt exécutoire en date du 27 Juillet 1940 de Monsieur le Juge d'Instruction près le Tribunal Militaire Permanent de la 13ème Région, du chef d'abandon de poste et de désertion en présence d'ennemis.

Le dit mandat d'arrêt à nous transmis pour exécution, nous nous sommes rendus au Bureau de Garnison de Rabat où cet officier avait été convoqué pour 6h30-

Par transmission N°176/D.C. de M? le Général d'Armée, Inspecteur des l'A.F.N. en date du 15 Août 1940, nous avons procédé à l'arrestation de cet Officier et l'avons conduit à notre brigade en attendant son transfert.

Après lui avoir notifié le dit mandat nous lui en avons remis une copie, et nous avons dressé un inventaire des objets et effets de cet Officier qui le suivra à destination.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en trois expéditions destinées: la première (suit l'inculpé)- la 2ème à Monsieur le Général d'Armée, Inspecteur de l'A.F.N. Etat Major 1er Bureau- la 3ème à nos Chefs.

Fait et clos à Rabat, les jour, mois et an que dessus-

*Walliser* *Berlan* *Marec*

-----  
Procès-Verbal d'arrestation en vertu d'un mandat d'arrêt de ZAY, Jean, Sous-Lieutenant, demeurant provisoirement à Rabat (Maroc)  
-----  
Expédition.

Mandat M. le Juge d'Instruction près le Tribunal Militaire Permanent à Orléans-Remendy, par le Capitaine Commandant la Section, à Rabat, le 16 Août 1940

Parmi les hommes politiques qui montent à bord du *Massilia* le 21 juin 1940 : Georges Mandel, ancien ministre de l'Intérieur, Pierre Mendès France, ancien sous-secrétaire d'Etat au Trésor, Jean Zay, ancien ministre de l'Education nationale et des Beaux-Arts, Edouard Daladier, ancien ministre de la Défense.

Procès verbal d'arrestation de Jean Zay  
à Rabat (Maroc), 16 août 1940  
(Archives nationales)



65<sup>e</sup> Année N° 23-128 MARSEILLE 75, rue de la Doune, 75 Téléphone 80-80 PARIS

# Le Petit Provençal

ORGANE DE LA DEMOCRATIE DU SUD-EST

O° 50 MERCREDI 19 JUIN 1940

## Les armées françaises continuent la lutte

Nos troupes opposent une résistance héroïque aux forces ennemies, tandis que l'armée de la ligne Maginot et celle des Alpes intactes opèrent une série de mouvements pour faire face à la menace allemande

### Le communiqué officiel

Le communiqué officiel du 18 juin, par lequel le commandement en chef des armées françaises a déclaré que nos troupes continuent à opposer une résistance héroïque aux forces ennemies, est le suivant :

18 Juin. — L'armée de la ligne Maginot continue à opposer une résistance héroïque aux forces ennemies. Les troupes de la ligne Maginot ont subi de nombreuses pertes, mais elles ont réussi à maintenir intacte la majeure partie de leur matériel. Les troupes de la ligne Maginot ont également effectué une série de mouvements pour faire face à la menace allemande.

### Un appel du général de Gaulle

Le général de Gaulle a adressé un appel à la population française, lui demandant de continuer à soutenir les armées françaises dans leur lutte contre l'ennemi. Il a également appelé à la formation d'un gouvernement provisoire en France.

## Des députés réunis à Bordeaux font confiance au maréchal Pétain

Des députés appartenant à toutes les nuances de l'opinion parlementaire, au nombre d'environ 75, se sont réunis à Bordeaux, sous la présidence de M. Edouard Barthe, quartier de la Chambre, qui, après délibération, a été chargé par eux de faire part au maréchal Pétain, des opinions exprimées de la Chambre et de lui demander de bien vouloir les tenir au courant des événements qui vont se dérouler.

### Le devoir des Français

Le devoir des Français est de continuer à soutenir les armées françaises dans leur lutte contre l'ennemi. Il est également de continuer à soutenir le gouvernement provisoire en France.

## La Grande-Bretagne combattra jusqu'au bout

Dans une déclaration aux Communes, M. Winston Churchill proclame la ferme volonté de l'Angleterre d'intensifier son effort militaire.

### « Fors l'honneur »

L'honneur est la seule chose qui compte pour les Français. C'est pourquoi nous continuerons à lutter jusqu'au bout, même si cela nous coûte cher. Nous ne sommes pas des lâches, nous sommes des Français.

## Moscou exige le libre passage en Lettonie

Moscou exige le libre passage en Lettonie pour les troupes soviétiques. Les autorités lettones ont refusé de le faire, ce qui a entraîné une série de tensions entre les deux pays.

### LE MESSAGE

#### de M. Winston Churchill

Voici le message transmis par M. Winston Churchill à la Chambre des Communes le 18 juin 1940.

Le message transmis par M. Winston Churchill à la Chambre des Communes le 18 juin 1940, est le suivant :

Le message transmis par M. Winston Churchill à la Chambre des Communes le 18 juin 1940, est le suivant :

## HITLER et MUSSOLINI vont conférer à Munich

Hitler et Mussolini vont conférer à Munich. On s'attend à ce que cette conférence soit très importante, car elle pourrait avoir de graves conséquences sur le cours de la guerre.

### CARNET d'un GRINCHEUX

Un carnet d'un grincheux qui raconte ses impressions sur les événements de la guerre. Il exprime son mécontentement et son désespoir face à la situation.

## CONTINUER LA RESISTANCE

« Tous les Français doivent rester là où ils sont » déclare M. Pomaret, ministre de l'Intérieur

Toutes les villes de plus de 20.000 habitants ont été déclarées villes ouverts

### Au Conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée.

### Le devoir des Français

Le devoir des Français est de continuer à soutenir les armées françaises dans leur lutte contre l'ennemi. Il est également de continuer à soutenir le gouvernement provisoire en France.

Voici les passages essentiels de l'allocution radiodiffusée par M. Pomaret, ministre de l'Intérieur, le 18 juin 1940 :

« Tous les Français doivent rester là où ils sont », a déclaré M. Pomaret. Il a également déclaré que toutes les villes de plus de 20.000 habitants ont été déclarées villes ouvertes.

### Les bombardements de la R. A. F. en Erythrée

Les bombardements de la R. A. F. en Erythrée ont fait de nombreux prisonniers italiens, détruit cinq avions et plusieurs tanks.

### Médions nous de fausses nouvelles

Médions nous de fausses nouvelles. Les rumeurs qui circulent dans le pays sont fausses et ne doivent pas être prises au sérieux.

### Par suite des difficultés de transmission des informations et de la rareté de celles-ci, il importe de...

Par suite des difficultés de transmission des informations et de la rareté de celles-ci, il importe de continuer à soutenir les armées françaises dans leur lutte contre l'ennemi.

### Les opérations en Egypte

Les opérations en Egypte se poursuivent. Les troupes britanniques ont remporté de nombreuses victoires.

### Alerte aérienne dans le Sud-Ouest

Alerte aérienne dans le Sud-Ouest. Des avions ennemis ont été aperçus dans la région.

# Un appel du général de Gaulle

Londres, 18 Juin. Le général français de Gaulle, actuellement à Londres, s'est exprimé en ces termes :

« Le gouvernement français a demandé à l'ennemi à quelles conditions pourrait cesser le combat. Il a déclaré que si ces conditions étaient contraires à l'honneur, à la dignité, à l'indépendance de la France, la lutte devrait continuer. Certes, nous avons été nettement submergés par les forces mécaniques, terrestres et aériennes de l'ennemi. Infortuné plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, les tactiques des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs, mais le dernier mot est-il dit ? L'esperance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non. L'homme qui vous parle le fait en toute connaissance de cause. Croyez-le quand je vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les moyens qui nous ont vaincu peuvent nous donner un jour la victoire car la France n'est pas seule. Elle a derrière elle l'Empire britannique qui tient encore, qui continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limite

l'immense industrie des Etats-Unis. Cette guerre n'est pas limitée aux territoires malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la balle de France. Cette guerre est une guerre mondiale.

Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances n'empêchent pas qu'il y a dans l'univers tous les moyens pour écraser un jour nos ennemis.

Foudroyés aujourd'hui par les forces mécaniques, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, J'INVITE LES OFFICIERS ET LES SOLDATS FRANÇAIS QUI SE TROUVENT EN TERRITOIRE BRITANNIQUE ou qui viendraient à s'y trouver avec leurs armes ou sans armes, finitez les ingénieurs et les ouvriers spécialistes français des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. Demain comme aujourd'hui, je parlerai à la radio de Londres.

Evocation de l'appel du général de Gaulle, dans Le Petit Provençal, 19 juin 1940 (DR)



Photographie publiée  
dans *La France libre par l'image*, 1941  
(Musée de la Résistance nationale)

Affiche inspirée par l'appel du 18 Juin, août 1940  
(Musée de l'Ordre de la Libération)



Engagements à l'Olympia, Londres, fin juin 1940  
(Fondation de la France libre)

Liste des premiers engagés  
dans la Légion des volontaires,  
« camp de l'Olympia », Londres, fin juin 1940  
(Fondation de la France libre)

Camp de l'Olympia  
LONDRES

1<sup>re</sup> Compagnie Infanterie

10

10

Les sous-signés s'engagent à servir dans la  
Légion des volontaires commandée par le Général de  
Gaulle, aux conditions déjà connues et fixées par cet  
Officier général.

Cet engagement provisoire sera remplacé à  
brève échéance par un acte d'engagement individuel stipulant  
en détail les conditions du contrat.

NOM	PRENOMS	GRADE EVENTUELLEMENT	SIGNATURE
Guillard	Henri	Lieutenant <sup>avec la 1<sup>re</sup> Div</sup>	<i>Henri Guillard</i>
Laurent	Pierre René	Aspirant <sup>officier g. p. s.</sup>	<i>Pierre Laurent</i>
Saulnier	Bernard	Sous-lieutenant	<i>Bernard Saulnier</i>
Lory	Georges Rémond	Aspirant	<i>Georges Lory</i>
Riou	Pierre -		<i>Pierre Riou</i>
Koros	Banguy		<i>Banguy Koros</i>
Podew	Roger		<i>Roger Podew</i>
Abalan	Michel		<i>Michel Abalan</i>
Chartron	Maurice	Sergent	<i>Maurice Chartron</i>
Leutret	Jean		<i>Jean Leutret</i>
Montaut	André		<i>André Montaut</i>
Movel	Jean		<i>Jean Movel</i>
Guégan	Luis		<i>Luis Guégan</i>
Briant	François		<i>François Briant</i>
Erac Hmeur	Jean-Louis		<i>Jean-Louis Erac Hmeur</i>
Sonde	Jean		<i>Jean Sonde</i>
Péris	Bernard		<i>Bernard Péris</i>
Angeron	André		<i>André Angeron</i>
Roquet	Georges		<i>Georges Roquet</i>



La Cérémonie au Cénotaphe.

Photos reproduced by courtesy of "The Central Press Photos, Ltd."



8



Dans un profond et majestueux recueillement, une immense foule, composée de Français et d'Anglais, célébra le souvenir de la Prise de la Bastille, symbole de l'oppression et de l'arbitraire. Tous les patriotes avaient manifesté leur foi dans les destinées de la France pour retrouver, avec la lueur d'un espoir, la Liberté aux Français.

Ce jour-là un journal hebdomadaire en français, lu par plus de 70,000 exempts, son succès n'a pas été égalé. La création d'un journal devait suivre.

Voici la fin du discours émouvant du Général de Gaulle.

"Le 14 juillet 1940 n'est pas seulement la grande fête de la Patrie. C'est aussi l'accomplissement d'une promesse que nous nous sommes faite les Français. Nous avons les moyens dont nous disposons pour résister à l'ennemi moralement triomphant, afin que la France, la vraie France, soit présente à la Victoire."



14 JUILLET 1940. — LES PREMIÈRES TROUPES DU GÉNÉRAL DE GAULLE DÉFILENT DANS LES RUES DE LONDRES.

Le 14 juillet 1940 à Londres,  
*La France libre par l'image*, 1941  
 (Musée de la Résistance nationale)

# Beschlagnahmt für die Wehrmacht

Der Eintritt in dieses für die Truppenbelegung reservierte Gebäude ist ohne Genehmigung der Kreiskommandantur streng verboten.

Der Polizei  
Zentralkommissar,  
**PESTEL**

Der Kreiskommandant,  
von MITZLAFF  
Major

# Réquisitionné pour l'Armée Allemande

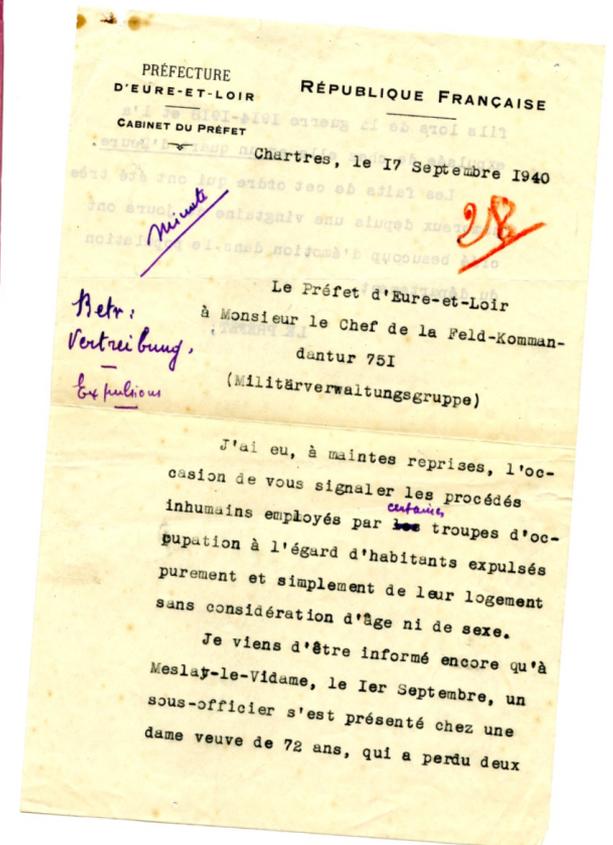
L'entrée de cet immeuble réservé au Cantonnement des troupes est formellement interdite sans autorisation de la Kreiskommandantur, sous peine de sanctions très sévères.

Le Commissaire  
de Police,  
**PESTEL.**

Le Kreiskommandant,  
von MITZLAFF  
Major.

Avis de réquisition par la *Wehrmacht*, sans lieu ni date  
(Musée de la Résistance nationale)

Lettre de Jean Moulin  
au *Feldkommandant* de Chartres, 17 septembre 1940  
(Musée de la Résistance nationale, fonds Chambeiron)



Léon Jost en 1915 et en 1939 (DR)



Colonne de PG français, photographie publiée dans *Mit Hitler in Westen*, 1940  
(Musée de la Résistance nationale)

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

# AVIS AUX ISRAËLITES

A la demande des Autorités d'occupation, les Israélites devront se présenter, munis de pièces d'identité, à la Mairie de Champigny (Bureau du Recensement), avant le **2 OCTOBRE, dernier délai**, pour y remplir une fiche d'identité.

Faute de se présenter dans les délais prescrits, les personnes sus-visées s'exposeront aux mesures les plus sévères.

Champigny-sur-Marne, le 26 Septembre 1940.

LE MAIRE :

**Gaston CHARDIN**

Imp. G. THOMAS, 1, rue de Malherbe (Maison, entre le Maître et le Petit de Malherbe) Reims - Trunk. 94.78

Avis de recensement des juifs de Champigny, 26 septembre 1940 (Mémorial de la Shoah)

*DOCUMENT CONFIDENTIEL*  
*Projet*

LOI PORTANT STATUT DES JUIFS

ARTICLE 1er.- Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.

ARTICLE 2.- L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux juifs :

Chief de l'Etat, Membres du Gouvernement, Conseil d'Etat, Conseil de l'Ordre National de la Légion d'honneur, - Cour de Cassation, - Cour des Comptes, Corps des Mines, - Corps des Ponts et Chaussées, Inspection générale des Finances, Cours d'appel, - Tribunaux de 1ère instance et toutes juridictions d'ordre professionnel. *justice de paix.*

*Agences*  
*Agences de tous ordres, ainsi que de l'éducation.*  
*Agences pour agents relevant de l'éducation.*  
~~Les juifs ne peuvent être~~ agents relevant du

Département des Affaires Etrangères, Secrétaires généraux des Départements ministériels; Directeurs généraux, Directeurs des Administrations centrales des Ministères; Préfets, Sous-Préfets, Secrétaires généraux de Préfectures; Fonctionnaires de tous grades attachés à tous services de Police;

Résidents généraux, Gouverneurs généraux, - Gouverneurs et Secrétaires généraux des colonies; *Inspection du colon.*

Recteurs, Inspecteurs généraux de l'Instruction publique, Inspecteurs d'Académie, Proviseurs ou Directeurs d'établissements d'enseignement des ordres secondaire et primaire; *Agences de tous ordres, ainsi que de l'éducation.*

Tous officiers des armées de terre, de mer et de l'air.

Projet de loi portant statut des juifs annoté par Pétain, septembre 1940 (Archives nationales de France)



Tableau des médailles de Jacques Cling, juif roumain, engagé volontaire, apposé dans la vitrine de son magasin, octobre 1940 (Musée de la Résistance nationale)

Modèle d'affiche à apposer sur la vitrine des magasins juifs, photographie publiée dans *Le Matin*, 19 octobre 1940 (Bibliothèque nationale de France)



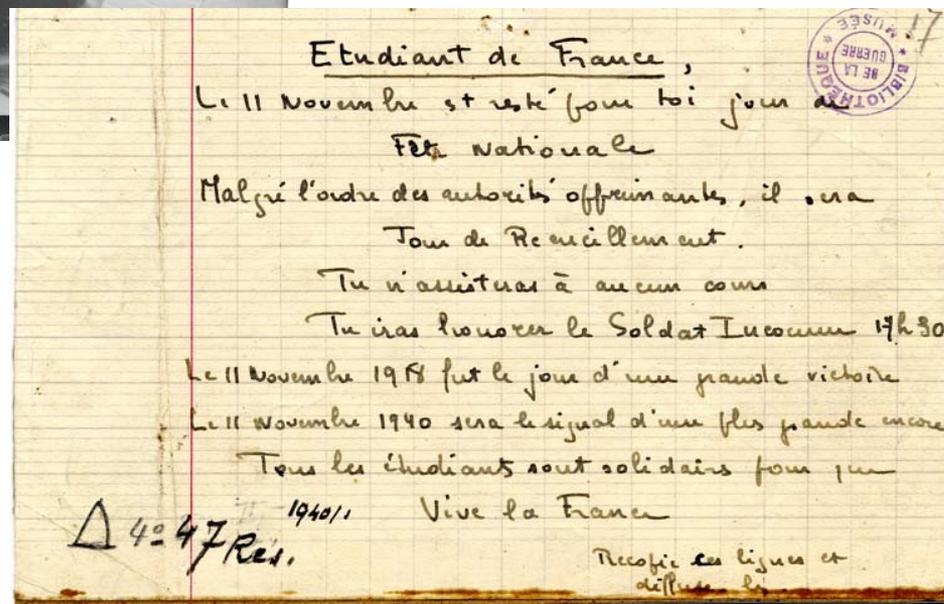
Cette affiche devra être obligatoirement apposée à la vitrine des entreprises juives, avant la fin du mois d'octobre. Photo « Le Matin »

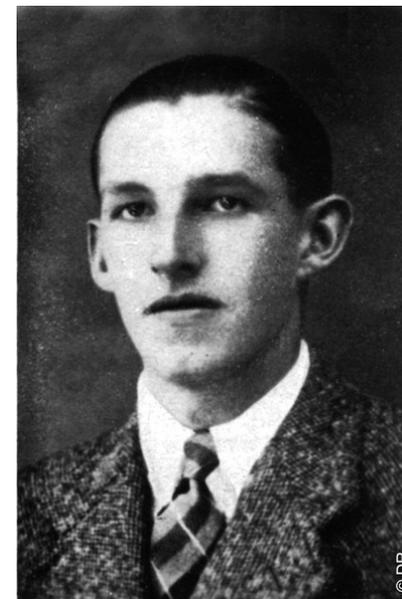
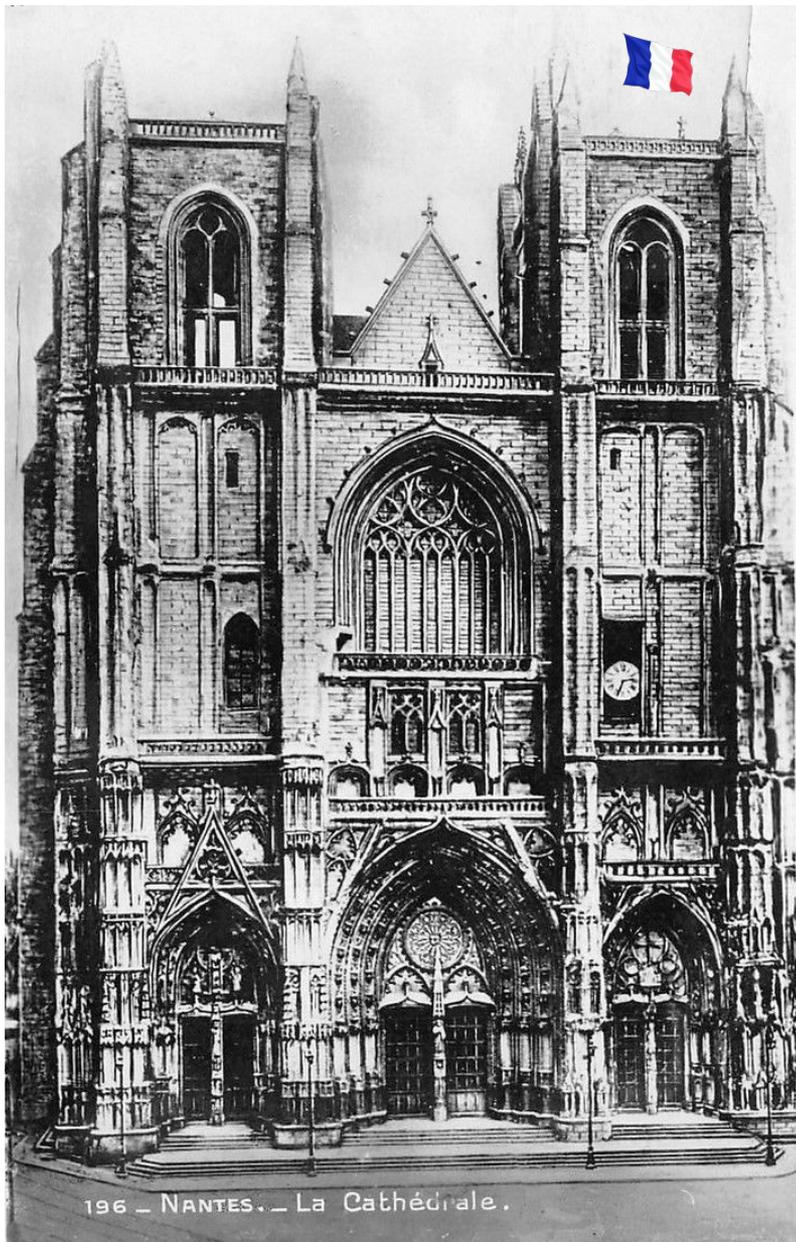




Dépôt de fleurs  
sur la tombe du Soldat inconnu,  
Paris, 11 novembre 1940  
(Musée de la Résistance nationale,  
fonds *Le Matin*)

Tract appelant les étudiants  
à se rassembler et à honorer  
le Soldat inconnu  
le 11 novembre 1940 (BDIC)





Dans la nuit du 10 au 11 novembre 1940, deux jeunes Nantais, **Michel Dabat**, 19 ans, étudiant aux Beaux-Arts, et Christian de Mondragon, 16 ans, lycéen, hissent un drapeau tricolore sur la cathédrale de Nantes.



Graffiti gaulliste  
sur un arbre à Paris,  
printemps 1942  
(Musée de la Résistance nationale,  
fonds Leduc)

Le 22 mars 1941, la section française de la BBC lance la « campagne des V ». Les « V » de Victoire ou *Victory* se multiplient sur les murs de Paris. L'occupant allemand tente de récupérer le signe à son profit en affichant d'immenses « V » en référence au mot latin *Victoria*.



V sur le fronton du Palais Bourbon, juillet 1941  
(Lapi/Roger-Viollet)

# Proposition d'approche



**Résister**

# FRANCAIS!



Le Gouvernement de la Grande Bretagne vient de signer un accord avec le Général de Gaulle, ainsi qu'en témoignent les documents suivants :-

1. Lettre de M. Winston Churchill
2. Texte de l'accord
3. Lettre du Général de Gaulle

[T.S.V.P.]

Tract diffusé en France par la RAF, août 1940  
(Musée de la Résistance nationale)

## I. Lettre de M. Winston Churchill

10, Downing Street,  
Whitehall,  
Londres.

7 Août 1940.

Mon cher Général,

Vous avez bien voulu me faire connaître vos idées relativement à l'organisation, à l'utilisation et aux conditions de service de la force de commandement, à l'utilisation et aux conditions de service de la force de commandement, cela en votre qualité, qui vous est reconnue par le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, de chef de tous les Français libres, où qu'ils soient, qui se rallient à vous pour défendre la cause alliée.

Je vous envoie maintenant un memorandum qui, si vous, l'acceptez, constituera un accord entre nous relativement à l'organisation, à l'utilisation et aux conditions de service de vos forces. Je saisis cette occasion pour déclarer que le Gouvernement de Sa Majesté est résolu, lorsque les armes alliées auront remporté la victoire, à assurer la restauration intégrale de l'indépendance et de la grandeur de la France.

Sincèrement à vous,

WINSTON S. CHURCHILL.

## 2. Texte de l'accord

I.—Le Général de Gaulle procède à la constitution d'une force française constituée de volontaires. Cette force, qui comprend des unités navales, terrestres, aériennes et des éléments techniques et scientifiques, sera organisée et utilisée contre les ennemis communs.

2.—Cette force ne pourra jamais porter les armes contre la France.

II.—1.—Cette force conservera, dans toute la mesure du possible, le caractère d'une force française, en ce qui concerne le personnel, particulièrement pour ce qui a trait à la discipline, la langue, l'avancement et les affectations.

2.—Dans la mesure où son équipement l'exigera, cette force aura la priorité d'attribution, en ce qui concerne la propriété et l'usage du matériel (particulièrement des armes, avions, véhicules, munitions, machines et approvisionnements).

3.—Le Gouvernement de Sa Majesté fournira à la force française — dès que cela sera réalisable — le complément de matériel indispensable pour doter ses unités d'un équipement équivalent à celui des unités britanniques du même type.

déjà apporté par des forces françaises de toute origine ou qui pourra être apporté par de telles forces, dans les territoires placés sous l'autorité du gouvernement de Sa Majesté sur lesquels le Haut-Commandement britannique exerce son autorité. — Dans le cas où le commandement d'une force française aura été délégué par le Général de Gaulle à la suite d'un accord avec le Haut-Commandement britannique, aucun transfert, échange ou réattribution des équipements, biens et matériels en possession de cette force ne sera ordonné par le Général de Gaulle sans consultation préalable et accord avec le Haut-Commandement britannique.

4.—L'utilisation possible des navires de commerce français et de leurs équipages, en tant qu'ils aura de la force du Général de Gaulle, donnera lieu à des arrangements entre le Général et les Ministères britanniques intéressés. Une liaison régulière sera établie entre le Ministère du Shipping et le Général de Gaulle pour ce qui concerne l'utilisation du reste des navires et des marins de commerce.

5.—Le Général de Gaulle, qui a le commandement suprême de la force française, déclare, par les présentes, qu'il accepte les directives générales du Commandement bri-

4.—Les navires de la flotte française seront affectés de la manière suivante :

(a) La force française armera et mettra en service tous les navires pour lesquels elle pourra fournir des équipages.

(b) L'affectation des navires armés et mis en service par la force française, en vertu de l'alinéa (a), sera l'objet d'un accord entre le Général de Gaulle et l'Amirauté britannique, accord qui sera revu de temps à autre.

(c) Les navires qui ne seraient pas affectés à la force française en vertu de l'alinéa (b) deviendront disponibles pour être armés et mis en service sous la direction de l'Amirauté britannique.

(d) Parmi les navires mentionnés sous (c) les uns pourront être mis en service sous le contrôle direct de l'Amirauté britannique, tandis que certains autres pourront être mis en service par d'autres forces navales alliées.

(e) Les équipages des navires mis en service sous le contrôle britannique comprendront, quand ce sera possible, une proportion d'officiers et de marins français.

(f) Tous les navires de la flotte française restent propriété française.

5.—L'utilisation possible des navires de commerce français et de leurs équipages, en tant qu'ils aura de la force du Général de Gaulle, donnera lieu à des arrangements entre le Général et les Ministères britanniques intéressés. Une liaison régulière sera établie entre le Ministère du Shipping et le Général de Gaulle pour ce qui concerne l'utilisation du reste des navires et des marins de commerce.

6.—Le Général de Gaulle, qui a le commandement suprême de la force française, déclare, par les présentes, qu'il accepte les directives générales du Commandement bri-

tannique. En cas de besoin, il déléguera d'accord avec le Haut-Commandement britannique, le commandement immédiat de telle ou telle partie de sa force, à un ou plusieurs officiers britanniques de rang approprié, sans que ceci affecte ce qui est dit à la fin de l'Article I.

III.—Le statut des volontaires français sera établi de la manière suivante :

1.—Les volontaires s'engageront pour la durée de la guerre, afin de combattre les ennemis communs.

2.—Ils recevront une solde dont la base sera déterminée séparément par accord entre le Général de Gaulle et les Ministères intéressés. La période de temps pendant laquelle le taux de ces soldes sera applicable, sera fixé par voie d'accord entre le Général de Gaulle et le Gouvernement de Sa Majesté.

3.—Les volontaires et les personnes à leur charge bénéficieront de pensions et autres prestations en cas d'invalidité ou de décès des volontaires, sur une base qui sera déterminée par des accords séparés entre le Général de Gaulle et les Ministères intéressés.

4.—Le Général de Gaulle aura le droit de créer un organisme civil comportant les services administratifs nécessaires à l'organisation de sa force. Les effectifs et les émoluments des membres de cet organisme seront fixés en consultation avec la Trésorerie britannique.

5.—Le Général a également le droit de recruter un personnel technique et scientifique travaillant à la rétribution et l'utilisation de ce personnel seront fixés en consultation avec les Ministères intéressés du Gouvernement de Sa Majesté.

6.—Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni fera tous ses efforts, lors de la conclusion de la paix, pour aider les volontaires français à rentrer dans leur pays, y compris la nationalité, dont ils pourront avoir été privés en conséquence de leur participation à la lutte contre

# BULLETIN OFFICIEL

## DES FORCES FRANÇAISES LIBRES

DIRECTION : 4 CARLTON GARDENS, LONDRES, S.W.1 Telephone : Whitehall 5444. Extension 103

### La reconnaissance du Général de Gaulle par le Gouvernement Britannique

Dès le 27 juin la Grande-Bretagne a décidé de reconnaître le Général de Gaulle, dans les termes suivants :

“ Le Gouvernement Britannique reconnaît le Général de Gaulle comme chef dans ce pays de tous les Français libres, où qu'ils soient, qui se joignent à lui pour soutenir la cause alliée.”



### A TOUS LES FRANÇAIS

*La France a perdu une bataille!  
Mais la France n'a pas perdu la guerre!*

**Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu !**

**Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but !**

**Voilà pourquoi je convie tous les Français, ou qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.**

**Notre patrie est en péril de mort.  
Luttons tous pour la sauver !**

### VIVE LA FRANCE !

**GÉNÉRAL DE GAULLE**

QUARTIER-GÉNÉRAL,  
4, CARLTON GARDENS,  
LONDON, S.W.1.

*Texte de l'Affiche qui a été placardée sur les murs en Angleterre.*

### [Le PREMIER APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE.]

*Le 18 juin 1940, le Général de Gaulle parlant à la B.B.C. lança son premier appel dont voici le texte :*

Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.

Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne de l'ennemi.

Infinitement plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et qui vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule. Elle n'est pas seule. Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans

Bulletin officiel  
des Forces françaises libres  
n°1, 15 août 1940  
(Musée de la Résistance nationale)

# BULLETIN OFFICIEL

DES FORCES FRANÇAISES LIBRES

DIRECTION : 4 CARLTON GARDENS, LONDRES, S.W.1 Téléphone: Whitehall 3444. Extension 103

## La reconnaissance du Général de Gaulle par le Gouvernement Britannique

Dès le 27 juin la Grande-Bretagne a décidé de reconnaître le Général de Gaulle, dans les termes suivants :

"Le Gouvernement Britannique reconnaît le Général de Gaulle comme chef dans ce pays de tous les Français Libres, où qu'ils soient, qui se joignent à lui pour soutenir la cause alliée."



### A TOUS LES FRANÇAIS

La France a perdu une bataille !  
Mais la France n'a pas perdu la guerre !  
Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu !

Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but !

Voilà pourquoi je convie tous les Français, ce qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

Notre patrie est en péril de mort.

Luttons tous pour la sauver !

**VIVE LA FRANCE !**

*J. de Gaulle*

GENERAL DE GAULLE  
QUARTIER GENERAL,  
4, CARLTON GARDENS,  
LONDON, S.W.1.

Texte de l'Affiche qui a été placardé sur les murs en Angleterre.

#### [Le PREMIER APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE.]

Le 18 juin 1940, le Général de Gaulle partait à la BBC... jusqu'à son premier appel dont voici le texte :

Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.

Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne de l'ennemi.

Infinitement plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et qui vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule. Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA FRANCE LIBRE

## LOIS ET DÉCRETS

ORDONNANCES, ORDRES, ARRÊTES, CIRCULAIRES, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

*Jusqu'à nouvel avis le Journal Officiel de la France Libre se vend exclusivement au Numéro*

Le Journal Officiel de la France Libre comprend : 1° les textes organiques ; 2° les Ordonnances Lois ; 3° les Décrets ; 4° certains Ordres militaires ; 5° les Arrêtés ; 6° les Circulaires, communications et informations ; 7° divers documents administratifs.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION, 4, Carlton Gardens, Londres, S.W.1.

### SOMMAIRE

Proclamation du Général de Gaulle, conviant tous les Français à s'unir à lui dans la continuation de la lutte (p. 1)  
(texte de l'affiche qui a été placardée sur tous les murs en Angleterre).

Appel du Général de Gaulle, radiodiffusé le 18 juin 1940 (p. 1).

### TEXTES ORGANIQUES

Accord entre le Gouvernement Britannique et le Général de Gaulle, relatif à l'organisation, à l'utilisation et aux conditions de service d'une force de volontaires français (p. 2).

Manifeste du 27 octobre 1940, relatif à la direction de l'effort français dans la guerre (p. 3).

Ordonnance No. 1, organisant les pouvoirs publics durant la guerre et instituant le Conseil de Défense de l'Empire (p. 3).

Ordonnance No. 2, portant nomination des membres du Conseil de Défense de l'Empire (p. 3).

Communiqué du 6 janvier 1941, relatif aux rapports du Gouvernement Britannique avec le Général de Gaulle, chef des Français Libres, et le Conseil de Défense de l'Empire ainsi qu'à sa collaboration avec les territoires français libres d'outre-mer (p. 3).

Déclaration Organique, complétant le Manifeste du 27 octobre 1940 (p. 4).



### A TOUS LES FRANÇAIS

La France a perdu une bataille !  
Mais la France n'a pas perdu la guerre !

Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu !

Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but !

Voilà pourquoi je convie tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

Notre patrie est en péril de mort.

Luttons tous pour la sauver !

**VIVE LA FRANCE !**

*J. de Gaulle*

GENERAL DE GAULLE,  
QUARTIER GENERAL,  
4, CARLTON GARDENS,  
LONDON, S.W.1.

### APPEL DU GENERAL DE GAULLE radiodiffusé le 18 juin 1940

Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.

Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne de l'ennemi.

Infinitement plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

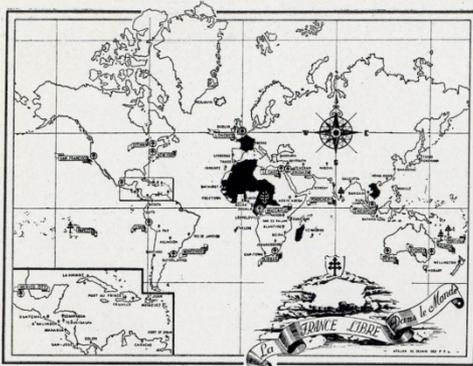
Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et qui vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule. Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des Etats-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par la force humaine.

des Particuliers



Cette carte montre la position des territoires ralliés et des "Comités de Gaulle," dont 67 sont en existence, sans compter ceux d'Angleterre.  
 This map shows the location of the territories which have rallied to General de Gaulle and of the "De Gaulle Committees," which number 67, excluding those in England.

## LE TERRITOIRE DE LA FRANCE LIBRE

Les Colonies de la France Libre représentent un territoire 6 fois plus grand que la France et un septième de sa population. Elles comprennent, dans l'ordre de leur ralliement au Général de Gaulle : les Nouvelles-Hébrides, le Tchad, le Cameroun Français, l'Oubangui-Chari, le Moyen Congo, les Établissements français dans le Pacifique, les Établissements français aux Indes, la Nouvelle-Calédonie, le Gabon.

Le groupe de Colonies africaines présente sur l'Atlantique une façade de 1.000 kilomètres et possède plusieurs ports modernes, tels que Libreville, Port Gentil, Pointe Noire et Douala, les deux derniers étant parfaitement équipés et possédant des jetées et quais en eau profonde.

L'Afrique Equatoriale Française et le Cameroun relient l'Afrique britannique de l'Ouest et de l'Est, formant ainsi un bloc à travers le Continent.

Le Général de Gaulle a organisé les territoires ralliés en vue de la défense éventuelle, et y a créé un véritable centre de résistance, capable de fournir des contingents pour les attaques futures. Une école militaire—le Saint-Cyr d'Afrique Française Libre—a été inaugurée à Brazzaville.

Le Gouvernement britannique a donné aux Colonies de la France Libre tout l'appui possible et a signé avec le Général de Gaulle et le Conseil de Défense de l'Empire des accords financiers et commerciaux d'une importance capitale.

## THE TERRITORIES BELONGING TO FREE FRANCE

The Free French Colonies represent a territory 6 times the size of France and one-seventh of her population. They comprise, in the order in which they have rallied to General de Gaulle : the New Hebrides, Chad, French Cameroons, Ubangi-Shari, Middle Congo, the French Establishments in the Pacific, the French Establishments in India, New Caledonia, Gabon.

The African group of colonies presents on the Atlantic Ocean a façade of 620 miles, on which are a number of modern ports like Libreville, Port Gentil, Pointe Noire and Douala, the last two perfectly equipped and possessing jetties and quays in deep water.

French Equatorial Africa and the Cameroons serve to bind together British West and East Africa, thus forming a block right across the Continent.

General de Gaulle has organized the territories which have rallied to him with a view to possible defence, creating real centres of resistance capable of supplying contingents for future attacks. A military school—the "Saint-Cyr" of Free French Africa—has been inaugurated at Brazzaville.

The British Government has given every possible support to the Colonies of Free France, and has signed with General de Gaulle and the Council for the Defence of the French Empire financial and commercial agreements of capital importance.



Monsieur René Pleven, Directeur des Relations Extérieures de la France Libre, a dirigé pendant plusieurs mois l'administration civile de l'Afrique Equatoriale Française.

Le Conseil de Défense de l'Empire, cité dans *La France libre par l'image*, juin 1941 (Musée de la Résistance nationale)



Carte publiée dans *Au service de la France*, 1944 (Musée de la Résistance nationale)

## Les premiers agents de la France libre



**Gilbert Renault**  
dit "Rémy"  
(août 1940-février 1942)



**Maurice Duclos**  
dit "Saint-Jacques"  
(août-décembre 1940)

**Pierre Fourcaud**  
(septembre-décembre 1940)





Reproduced by kind permission of "La France Libre"

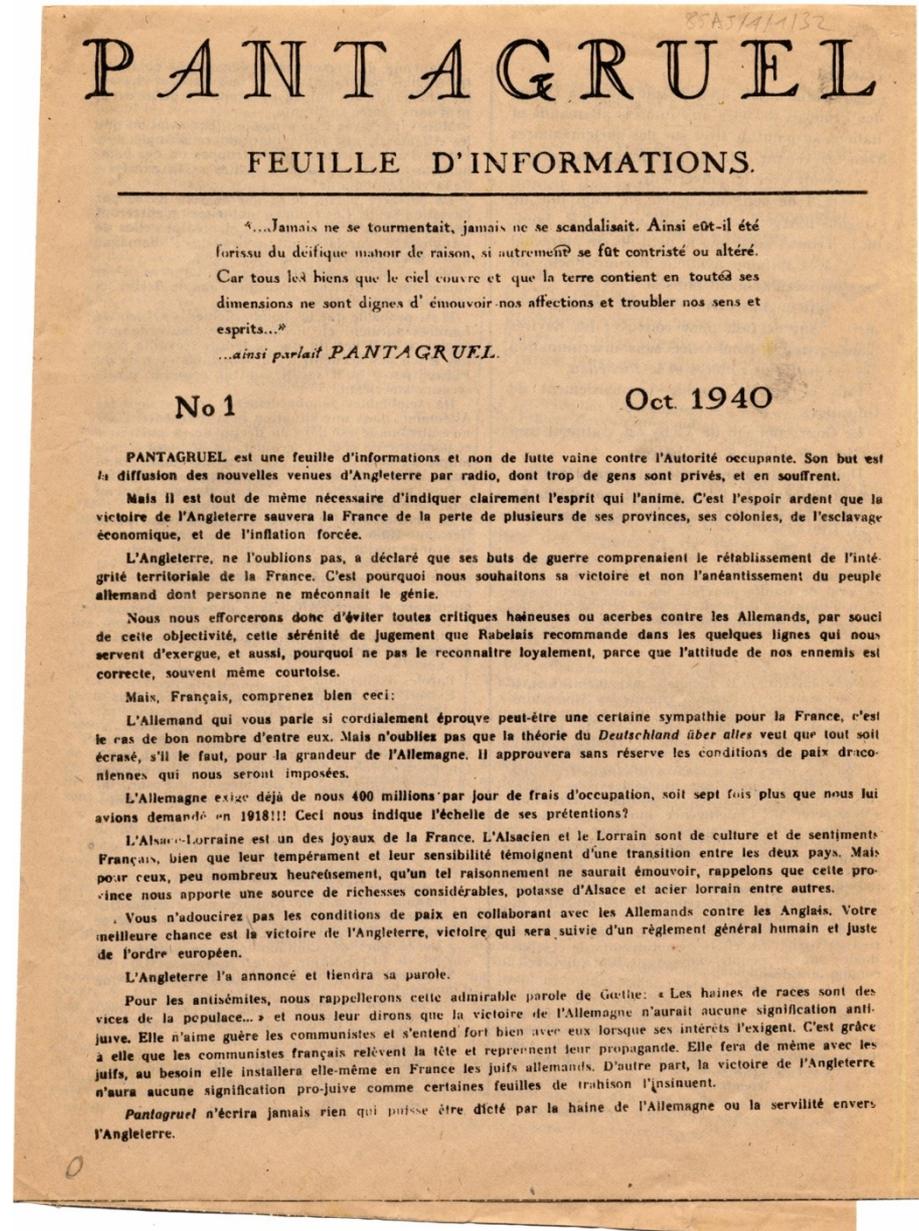
Journaux clandestins  
diffusés en France.

Photographie publiée dans  
*La France libre par l'image*, 1941  
(Musée de la Résistance nationale)

Dès octobre 1940 paraît le premier numéro de Pantagruel, feuille clandestine d'information rédigée par un imprimeur et éditeur de musique parisien, Raymond Deiss.

16 numéros paraissent avant l'arrestation de Deiss en octobre 1941. La plupart des numéros sont composés au premier étage de la librairie Firmin Didot, par deux linotypistes, les frères Blanc, René et Robert. Certains numéros sont dactylographiés et ne sont que de simples tracts.

Journal clandestin  
*Pantagruel*, n° 1, octobre 1940  
(BDIC)



la Vie Ouvrière

page d'insertion

FAITES  
CIRCULER  
CE JOURNAL

No

7 Septembre 1940

Une interview  
du  
Camarade

à la  
Frachon V.O.

La question syndicale est à l'ordre du jour. Les personnages louches qui n'ont jamais su ce que c'était qu'un ouvrier, se mettent à bavarder sur l'organisation de la "Corporation", en maudissant la lutte de classes.

Des hommes à tout faire de la bourgeoisie, comme l'équipe de gangsters de Doriot, ouvrent des officines comme celle de la rue des Pyramides. Des journaux, à l'origine et aux ressources inavouables, tentent, par une démagogie grossière, de détourner les ouvriers de leurs organisations de classe, et de les entraîner dans le marais de la collaboration avec les capitalistes qu'ils feignent d'attaquer.

La "Vie Ouvrière" se devait de donner l'opinion autorisée de militants connus et aimés de la classe ouvrière, sur cette question.

Un de ses rédacteurs s'est mis à la recherche de notre camarade FRACHON secrétaire de la C.G.T., qui s'est fait un plaisir de répondre à ses questions. Dans le cadre limité de notre "V.O." illégale, nous ne pouvons donner que l'essentiel de l'interview que notre ami a bien voulu donner à notre rédacteur.

Telles que ses réponses seront, nous en sommes sûrs, d'une grande utilité pour les travailleurs.

DEMANDE.- Que pensez-tu des campagnes menées contre le syndicalisme ouvrier ?

REPONSE.- Les capitalistes ont toujours redouté l'existence d'un syndicalisme ouvrier indépendant, groupant les masses de salariés. En France, pendant des années, ils se sont efforcés de maintenir l'état de scission, ce qui leur permettait de s'entendre avec les dirigeants réformistes qui ont fini par sombrer dans le chauvinisme et l'Union sacrée.

L'Unité syndicale, réalisée en 1936, fût pour eux un coup très dur.

Leurs manœuvres de division n'ont jamais cessé, et tu sais qu'elles s'appuyaient dans la C.G.T., sur le groupe Belin, Broisval, Dumoulin.

La vigilance des militants communistes déjoua ces manœuvres. Ce n'est qu'à la faveur de la déclaration de guerre qu'ils purent parvenir en partie à leurs fins. Si leurs campagnes contre les syndicats ouvriers reprennent aujourd'hui avec violence, c'est qu'ils se rendent compte que les travailleurs sont plus que jamais la nécessité d'avoir des syndicats forts et indépendants.

AULNAY

Après la pressante intervention du Comité Populaire des chômeurs, la Mairie vient de décider l'ouverture d'un chantier, afin de donner un peu de travail aux chômeurs d'Aulnay. L'embauchage des ouvriers a été confié au Comité Populaire des chômeurs.

Grâce à l'action leur Comité des chômeurs d'Aulnay vont enfin avoir un peu de travail. Unis plus que jamais autour de leur Comité Populaire, les sans-travailleurs d'Aulnay sauront imposer l'étude de leurs revendications et apporterons ainsi un soulagement à leur misère.

TOUT LE MONDE EST D'ACCORD MAINTENANT POUR PROCLAMER QUE DALADIER ET SA BANDE SONT DES TRAITRES AU PAYS. SEULEMENT, CEUX QUE DALADIER A JETÉ EN PRISON ET DANS LES CAMPS SONT TOUJOURS.

RACIMOND, RAYNAUD, ET DES MILLIERS DE MILITANTS SONT TOUJOURS A LA SANTE.

IL FAUT LES LIBÉRER !

LE PEUPLE DE FRANCE EXIGE LA LIBÉRATION DE CEUX QUI, AU PERIL DE LEUR VIE, ONT CLAMÉ LA VÉRITÉ SUR LA GUERRE.

LE PEUPLE DE FRANCE EXIGE D'ÊTRE LE JUGE ET L'ACCUSATEUR DE CEUX QUI ONT MENÉ LA FRANCE AU DÉSASTRE.

Journal clandestin  
La Vie ouvrière, 7 septembre 1940  
(Bibliothèque nationale de France)

# RÉSISTANCE

BULLETIN OFFICIEL DU COMITE NATIONAL DE SALUT PUBLIC  
n.1  
15 décembre 1940

Résister! C'est le cri qui sort de votre coeur à tous, dans la détresse où vous a laissés le désastre de la Patrie. C'est le cri de vous tous qui ne vous résignez pas, de vous tous qui voulez faire votre devoir.

Mais vous vous sentez isolés et désarmés, et dans le chaos des idées, des opinions et des systèmes, vous cherchez où est votre devoir. Résister, c'est déjà garder son coeur et son cerveau. Mais c'est surtout agir, faire quelque chose qui se traduise en faits positifs, en actes raisonnés et utiles. Beaucoup ont essayé, et souvent se sont découragés en se voyant impuissants. D'autres se sont groupés. Mais souvent leurs groupes se sont trouvés à leur tour isolés et impuissants.

Patience, difficilement, nous les avons cherchés et réunis. Ils sont déjà nombreux (plus d'une armée pour Paris seulement), les hommes ardents et résolus qui ont compris que l'organisation de leur effort était nécessaire, et qu'il leur fallait une méthode, une discipline, des chefs.

La méthode? Vous grouper dans vos foyers avec ceux que vous connaissez. Ceux que vous désignerez seront vos chefs. Vos chefs trouveront des hommes éprouvés qui orienteront leurs activités, et qui nous en rendront compte par différents échelons. Notre Comité, pour coordonner vos efforts avec ceux de la France non occupée et ceux qui combattent avec nos Alliés, commandera. Votre tâche immédiate est de vous organiser pour que vous puissiez, au jour où vous en recevrez l'ordre, reprendre le combat. Enrôlez avec discernement les hommes résolus, et encadrez les des meilleurs. Récitez et décidez ceux qui doutent ou qui n'osent plus espérer. Recherchez et surveillez ceux qui ont renié la Patrie et qui la trahissent. Chaque jour réunissez et transmettez les informations et les observations utiles pour vos chefs. Pratiquez une discipline inflexible, une prudence constante, une discrétion absolue. Méfiez-vous des inconsequents, des bavards, des traîtres. Ne vous vantez jamais, ne vous confiez pas. Efforcez-vous de faire face à vos besoins propres. Nous vous donnerons plus tard des moyens d'action que nous travaillons à rassembler.

En acceptant d'être vos chefs, nous avons fait le serment de tout sacrifier à cette mission, avec dureté, impitoyablement.

Inconnus les uns des autres hier, et dont aucun n'a jamais participé aux querelles des partis d'autrefois aux Assemblées ni aux Gouvernements, indépendants, Français seulement, choisis pour l'action que nous promettons nous n'avons qu'une ambition, qu'une passion, qu'une volonté: faire renaître une France pure et libre.

LE COMITE NATIONAL DE SALUT PUBLIC.

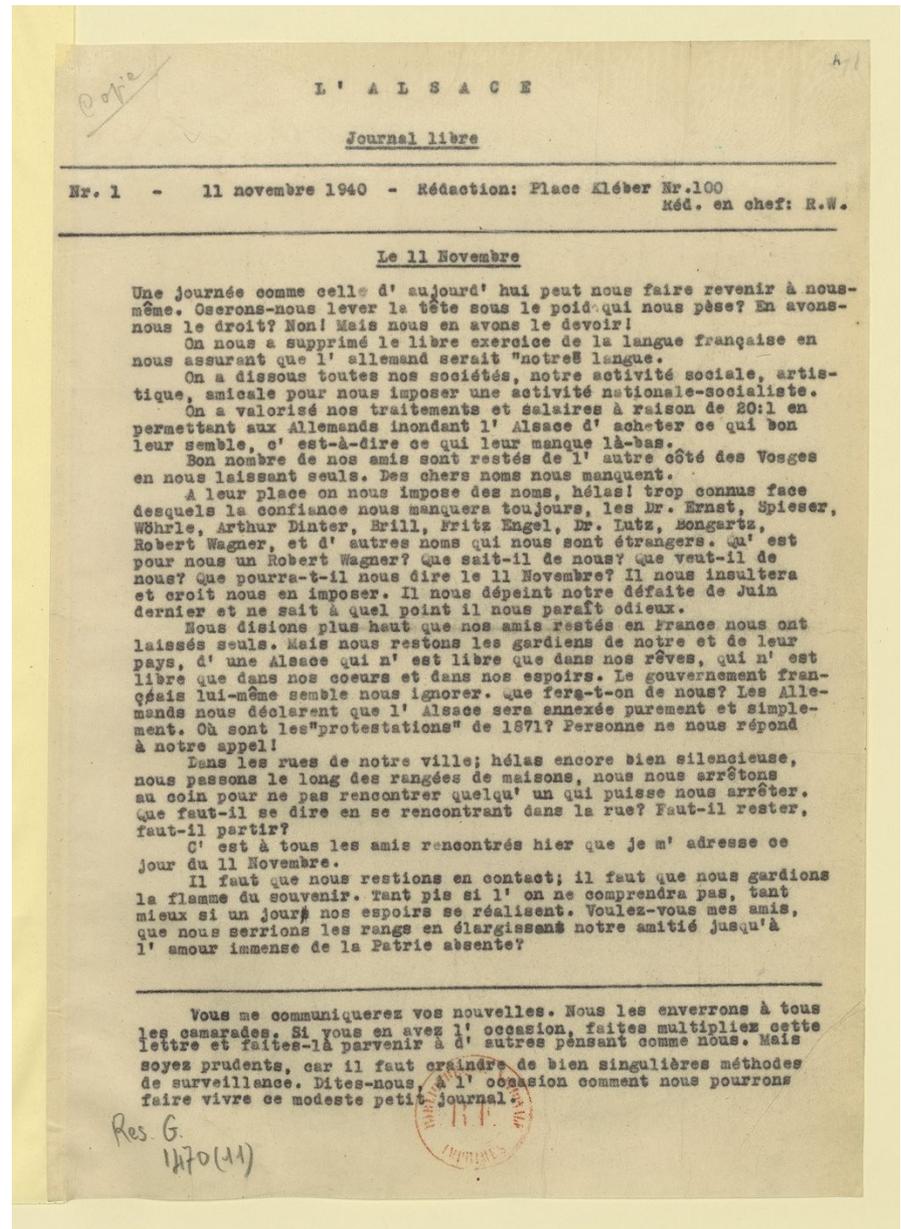
Rec. G. 1470 (231)

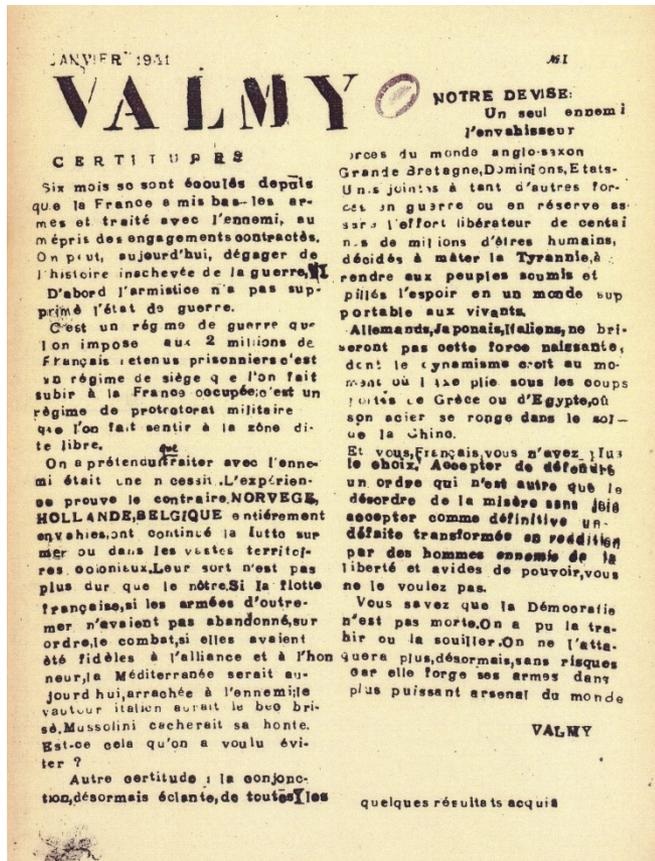
Journal clandestin

*Résistance*, n° 1, 15 décembre 1940

(BDIC)

Journal clandestin  
L'Alsace, n° 1, 11 novembre 1940  
(Bibliothèque nationale de France)





Journal clandestin  
*Valmy*, n° 1, janvier 1941  
 (BDIC)

Imprimerie enfantine, années 1930  
 (Musée de la Résistance nationale)

Interview de Paulin Bertrand (Paul Simon),  
 à la BBC, 3 février 1942

*J. Oberlé* - Pourquoi avez-vous choisi ce titre ?

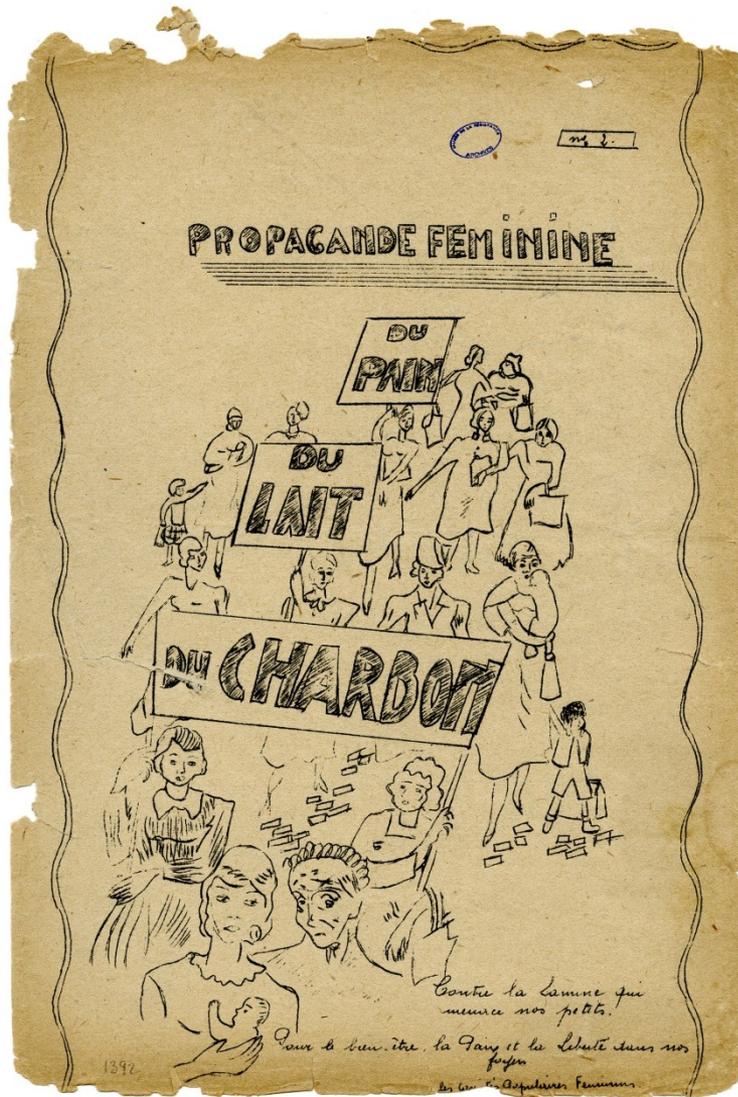
*P. Simon* - C'est parce que la bataille de Valmy est la première de la Révolution où les Français aient repoussé les Prussiens. C'est pour cela aussi que notre petit journal portait à côté du titre la devise « Un seul ennemi, l'envahisseur. »

*J. Oberlé* - Et comment fabriquez-vous votre journal ?

*P. Simon* - Ça n'était pas commode. Le premier numéro parut en janvier 41. Nous l'avons imprimé avec une imprimerie d'enfant. Cela nous prit un mois pour imprimer 50 exemplaires. Chaque exemplaire se composait d'une simple feuille de papier, imprimée recto et verso.







NOV. 1941

--o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o--  
-- AUX AILES DES COMITÉS POPULAIRES FÉMININS --  
--o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o--  
--o-o--

1941, année de lutte, d'union, d'espoir.

Avec l'année 1941, avec les froids de Janvier, la famine est entrée dans les foyers ouvriers.

En ces jours de souffrances nos comités féminins doivent formuler le vœu d'unir toutes les femmes pour le bien être et la paix de leurs foyers.

### LES FEMMES DE NOTRE PAYS SOUFFRENT

Leurs petits ont faim et froid.  
Leurs maris ou fils sans travail ou prisonniers.  
Des allocations de misère leur sont versées.  
Les logements sont sans charbon, les denrées alimentaires disparaissent.

### C'EST LE COMMENCEMENT DE LA FAIMINE !

Le colère grande contre les responsables de tant de misères. Dans les queues innombrables les ménagères manifestent clairement leur mécontentement.

### LES FEMMES ATTENDENT L'ACTION DE NOS COMITÉS

La tâche présente de nos comités est de s'emparer de cette grande colère des ménagères et de la diriger en mouvements importants de protestation.

De grandes possibilités s'ouvrent à nous. Dans chaque localité des manifestations, délégations, pétitions organisées ou spontanées doivent avoir lieu et iront en s'amplifiant.

Dans ce bulletin nous donnons de bons exemples de travail sur les revendications locales les plus diverses. Chaque comité doit connaître et lutter pour les revendications journalières des femmes.

### UNIR et AGIR

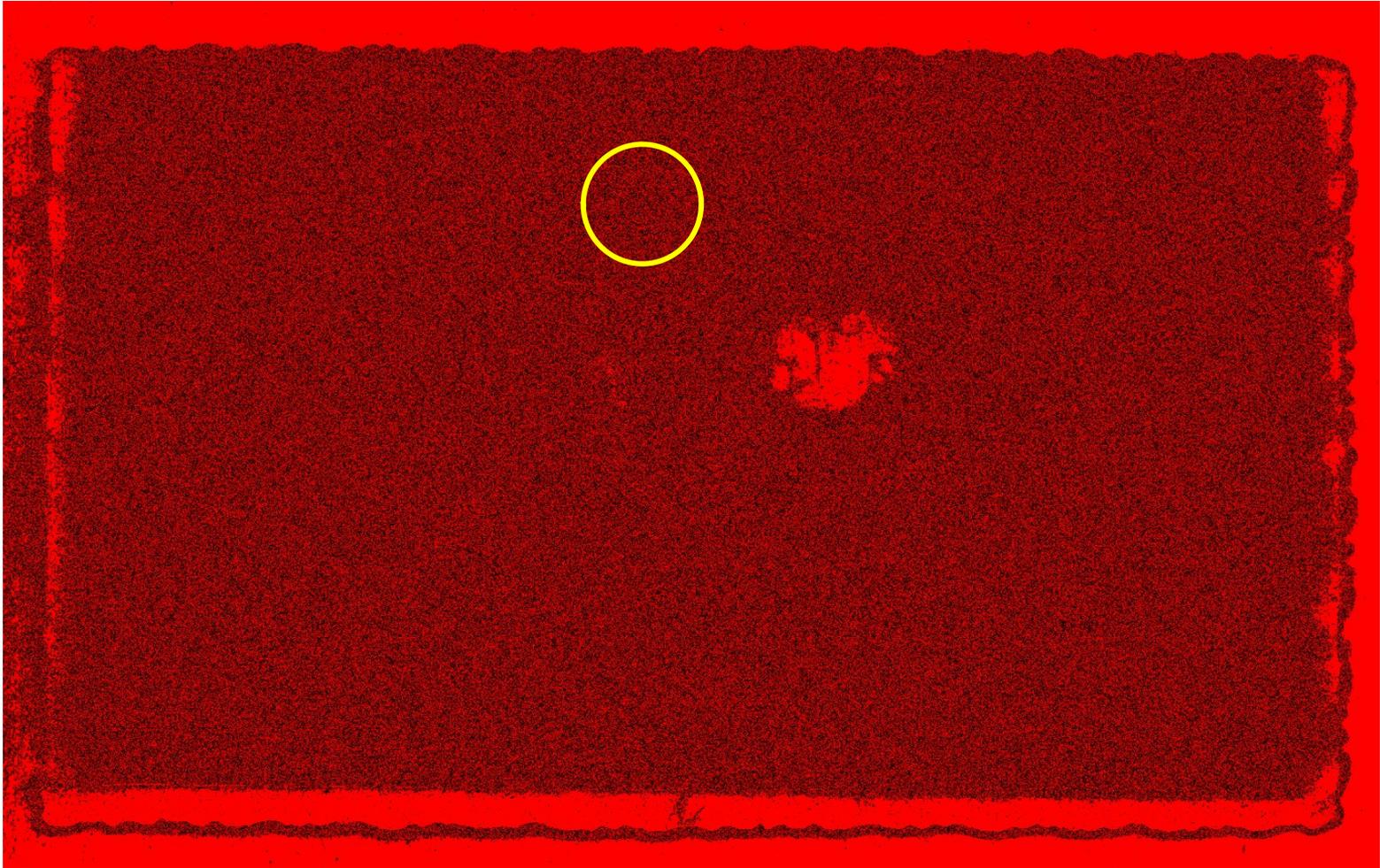
Nous avons entrepris la grande tâche de grouper les femmes de France.

**LUTTONS :** pour le lait, le pain de leurs petits,  
pour du charbon dans les foyers,  
pour de la viande, du beurre, des légumes.

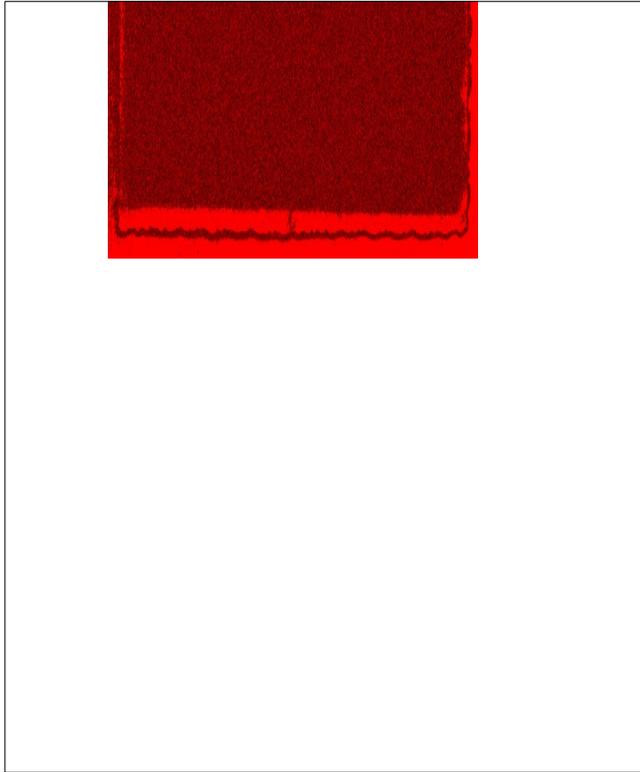
Unies au peuple de France, luttons pour des lendemains meilleurs, car que l'année 1941 se termine en année d'espoir dans une France libre et indépendante.

Les comités féminins.

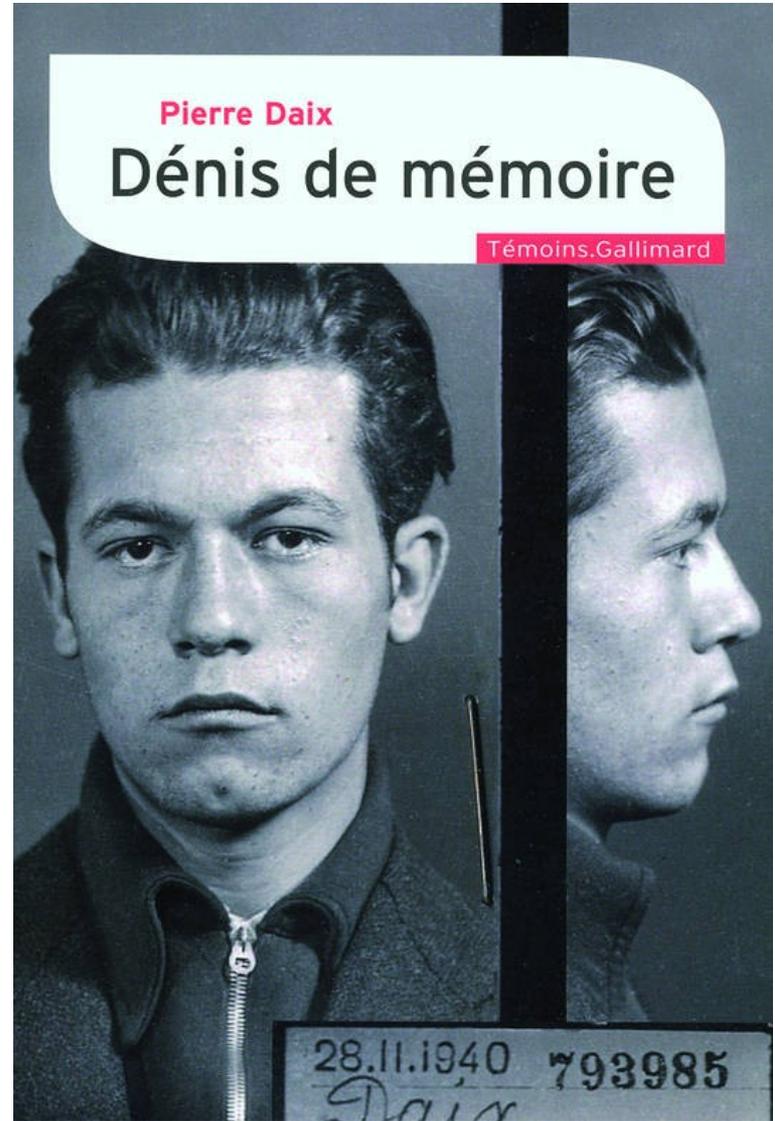
Bulletin des comités populaires féminins de la région parisienne, hiver 1940-1941  
(Musée de la Résistance nationale)



Camping en forêt de membres des Jeunesses communistes, printemps 1941  
(Musée de la Résistance nationale, fonds Souef)



Pierre Daix, lors de sa première arrestation,  
28 novembre 1940  
(photo Archives de la Préfecture de Police de Paris)



# Marcel Brossier (1909-1940)



Mécanicien à Rennes, Marcel Brossier est arrêté le 1<sup>er</sup> septembre 1940. Condamné à mort le 12 septembre 1940 par le tribunal militaire de la *Feldkommandantur* de Rennes pour « sabotage de câbles téléphonique de l'Armée allemande ». Il est exécuté le 17 septembre 1940. Il est le premier fusillé pour acte de résistance en Bretagne. Son avis d'exécution est affiché à Rennes et dans tout le département d'Ille-et-Vilaine.

13° DIVISION Mre

ETAT-MAJOR

B.M.A.

N° 106 /MA/13  
26.000 F-15-B

NOTE pour M.A. 100

TRÈS SECRET

7 JAN 1941 H  
Section de  
CENTRALISATION  
20 JANV 1941  
N° 200

RENSEIGNEMENTS

- CONCERNANT: CHICAUD André, né le 26 Mars 1914 à Crozon (Indre) tourneur, demeurant à Villars, commune de Domérat (Allier)
- LETEVE Eugène, Louis, né le 13 Novembre 1914 à Angers (Maine et Loire) menuisier, demeurant à Montluçon Hôtel Lacroix - Quai Favières.-
- ROY Claude, né le 4 Octobre 1915 à Gueugnon (S.&L.) ouvrier aux Usines Dunlop, demeurant à Montluçon 59 rue de la Chaume.
- VENUAT Henri, né le 21 Juillet 1916 à La Chapelaude (Allier) ouvrier d'usine, demeurant à Montluçon, 12, rue Chabot d'Allier.
- CHEZEAU Roger, né le 13 Mai 1907 à Trois Fonds (Creuse) - serrurier, demeurant Cité Saint Jacques N° 1 à Désertines.

RENSEIGNEMENTS PROPREMENT DITS:

Le 2 Janvier à la suite d'une perquisition opérée au domicile de CHICAUD - LETEVE - ROY - VENUAT - CHEZEAU, un certain nombre de pièces importantes ont pu être saisies parmi lesquelles, papier à Ronéo, brouillon de compte rendu de propagande, plan de Montluçon divisé en secteurs et sur lequel le domicile de chaque militant est coché d'une croix au crayon rouge.

MESURES PRISES PAR M.A. 13:

Les quatre premiers individus ont été arrêtés et déférés au Parquet de Montluçon pour tentative de reconstitution d'un groupement dissous et propagande communiste.

Le nommé CHEZEAU, animateur de ce groupe, en fuite est recherché.

M.A. 13

Note du Bureau des menées antinationales  
concernant des résistants communiste  
de la région de Montluçon,  
7 janvier 1941 (Musée de la Résistance nationale)

## Boris Vildé (1908-1942)

Né à Saint-Pétersbourg de parents russes, Boris Vildé est linguiste et ethnologue au Musée de l'Homme, à Paris, spécialiste des civilisations arctiques. Dès le mois d'août 1940 à Paris, il fonde et dirige avec Paul Hauet l'un des premiers mouvements de Résistance, qui se désigne comme « Comité national de Salut public », connu sous le nom de Réseau du Musée de l'Homme. Il est arrêté peu après, en mars 1941, avec son adjoint Anatole Lewitsky et plusieurs membres du réseau. Ils sont emprisonnés puis fusillés en février 1942 au Mont-Valérien.



Photographie de Boris Vildé,  
sur sa carte d'étudiant, 1938-1939  
(Musée de la Résistance nationale)

# BEKANNTMACHUNG

1. Der Kapitänleutnant **Henri Louis Honoré COMTE D'ESTIENNES D'ORVES**, französischer Staatsangehöriger, geb. am 5. Juni 1901 in Verrières,
2. der Handelsvertreter **Maurice Charles Émile BARLIER**, französischer Staatsangehöriger, geb. am 9. September 1905 in St. Dié,
3. der Kaufmann **Jan Louis-Guillaume DOORNIK**, holländischer Staatsangehöriger, geb. am 26 Juni 1905 in Paris,

sind wegen Spionage zum Tode verurteilt und heute erschossen worden.

*Paris, den 29. August 1941.*

**Der Militärbefehlshaber  
in Frankreich.**

# AVIS

1. Le lieutenant de vaisseau **Henri Louis Honoré COMTE D'ESTIENNES D'ORVES**, Français, né le 5 juin 1901 à Verrières,
2. l'agent commercial **Maurice Charles Émile BARLIER**, Français, né le 9 septembre 1905 à St-Dié,
3. le commerçant **Jan Louis-Guillaume DOORNIK**, Hollandais, né le 26 juin 1905 à Paris,

ont été condamnés à mort à cause d'espionnage. Ils ont été fusillés aujourd'hui.

*Paris, le 29 Août 1941.*

**Der Militärbefehlshaber  
in Frankreich.**

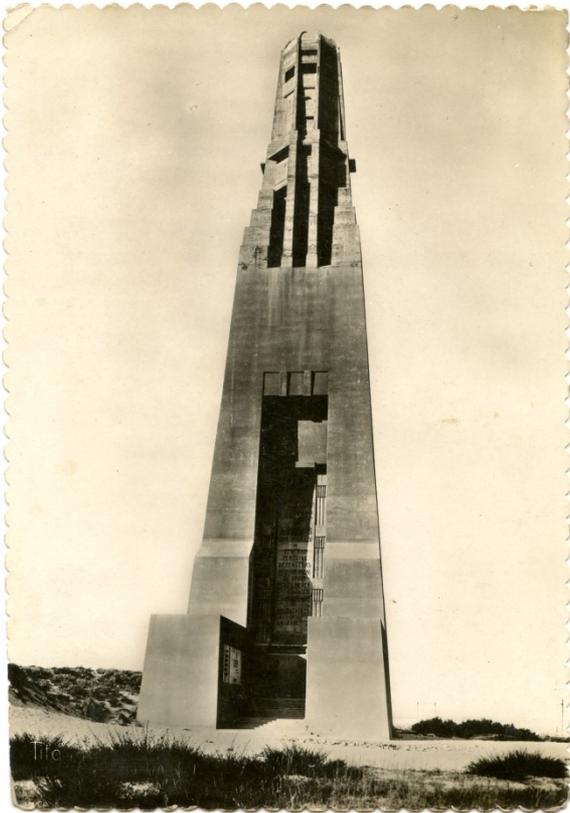
Avis d'exécution d'Honoré d'Estienne d'Orves, 29 août 1941 (Archives nationales de France)  
(revenu en France le 20 décembre 1940, arrêté le 22 janvier 1941, condamné à mort le 23 mai)

## Partie 3



**Quelles approches et quels travaux  
pour les élèves ?**

## Forest Yeo-Thomas (1901-1964)



Carte de Forest Yeo-Thomas,  
avant son départ pour l'Angleterre,  
18 juin 1940  
(Musée de la Résistance nationale)



18 - 6 - 40

Chère José  
Dernière vision d'un pays qui m'est cher. Nous  
reviendrons vous libérer. Je vous embrasse de  
tout Coeur, vous savez ce que je puis ressentir !!  
Tâchez de trouver mes filles – je ne sais pas où  
elles sont.  
Toujours votre Tommy

# André Dewavrin "Passy" (1911-1998)

Fiche N° 53451

**NOM et PRÉNOMS:** Dewavrin André Louis. **Grade:** ~~Lieutenant~~  
Lieut Colonel T.O.

**Promotions, affectations et mutations diverses:**  
 Ecole Polytechnique 1/10/34 - 1/10/34  
 4<sup>e</sup> R.I. à Paris (école nationale) 1/10/34 - 1/4/36  
 Professeur à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr (promotion) 1/8/36 - 1/1/40  
 Adjoint au chef de service adjoint de la 2<sup>e</sup> division de 1/12/36  
 Adjoint au chef de service adjoint de la 2<sup>e</sup> division de 1/4/40  
 Chef de groupe de la 2<sup>e</sup> D.C. de 1/14/40 au 22/6/40  
 Chef de groupe de la 2<sup>e</sup> D.C. de 25/10/39 au 2/10/40 au 2<sup>e</sup> D.C. (L. Bureau)  
 Chef de groupe de la 2<sup>e</sup> D.C. de 25/10/39 au 2/10/40 au 2<sup>e</sup> D.C. (L. Bureau)  
 11<sup>e</sup> G.A. R.C.R. A.B. (C.R. de 25/10/39 - 2/10/40) - Chef de Bataillon T.O. à compter du  
 25/10/41 (ancienneté de 25/10/39) - Promot. Lieut Colonel T.O. à compter du  
 25/10/41 (ancienneté de 25/10/39) - Promot. Lieut Colonel T.O. à compter du  
 25/10/41 (ancienneté de 25/10/39) - Promot. Lieut Colonel T.O. à compter du  
 25/10/41 (ancienneté de 25/10/39) - Promot. Lieut Colonel T.O. à compter du

**Citations, témoignages de satisfaction et décorations:** Citations à l'ordre de la 2<sup>e</sup> D.C. de  
 5/6/1940 - Bataillon de guerre Narbonne. (B.P. Secrétariat ONG  
 de 5-3-42) -  
 - Croix de la Libération - D'après le rapport de la Libération. (Batal n° 1025 de 24/5/43) -

**Appréciation:**

**Empreintes digitales**  
 (index)



A. Dewavrin le 25/9/1940  
 (Signature de l'intéressé)



G.R. 16 P 153 15A



Fiche signalétique d'André Dewavrin (Passy)  
15 septembre 1940 (Fondation de la France libre)

Bordeaux, fort du Hâ

10 décembre 1940

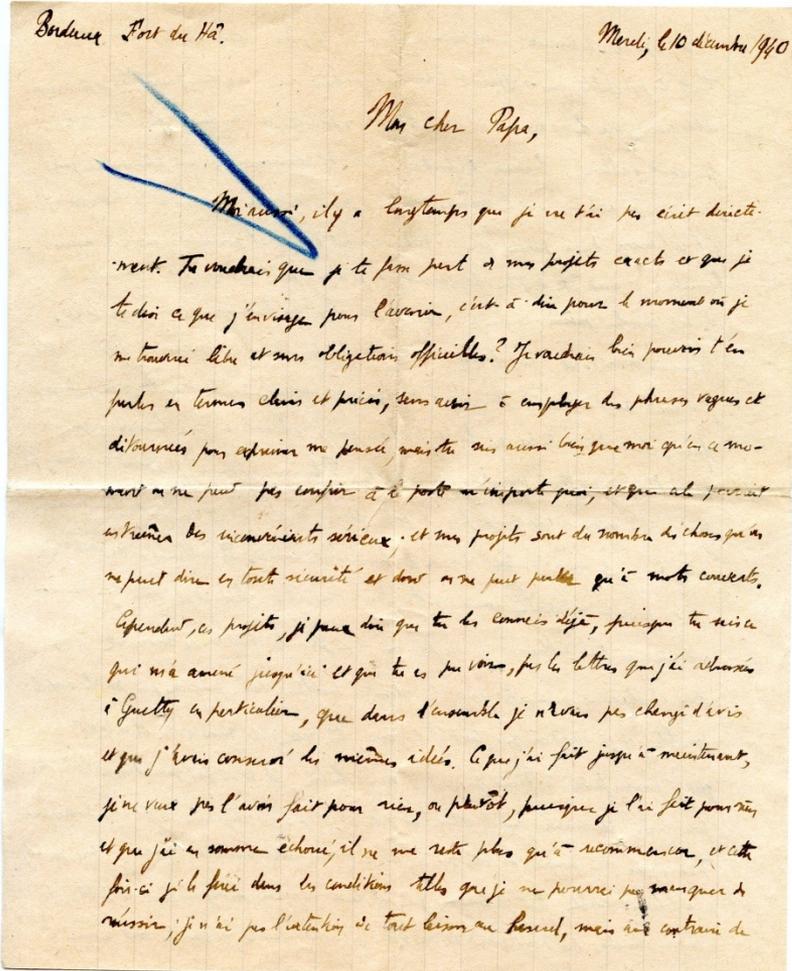
Jean-Claude Fischof  
(1920-2013)

Mon cher Papa

[...] Tu voudrais que je te fasse part de mes projets exacts et que je te dise ce que j'envisage pour l'avenir, c'est-à-dire pour le moment où je me trouverai libre et sans obligations officielles ? Je voudrais bien pouvoir t'en parler en termes clairs et précis, sans avoir à employer des phrases vagues et détournées pour exprimer une pensée, mais tu sais aussi bien que moi qu'en ce moment on ne peut confier à la poste n'importe quoi, et que cela pourrait entraîner des inconvénients sérieux, et mes projets sont du nombre des choses qu'on ne peut dire en toute sécurité et dont on ne peut parler qu'à mots couverts. Cependant, ces projets, je peux dire que tu les connais déjà, puisque tu sais ce qui m'a amené jusqu'ici [...]

Lettre de Jean-Claude Fischof à son père,  
10 décembre 1940

(Musée de la Résistance nationale, fonds Fischof)



Bordeaux Fort du Hâ. Mercredi, 10 décembre 1940

Mon cher Papa,

Merci, il y a longtemps que je ne t'ai pu dire directement. Tu voudrais que je te parle de mes projets exacts et que je te dise ce que j'envisage pour l'avenir, c'est-à-dire pour le moment où je me trouverai libre et sans obligations officielles ? Je voudrais bien pouvoir t'en parler en termes clairs et précis, sans avoir à employer des phrases vagues et détournées pour exprimer une pensée, mais tu sais aussi bien que moi qu'en ce moment on ne peut confier à la poste n'importe quoi, et que cela pourrait entraîner des inconvénients sérieux, et mes projets sont du nombre des choses qu'on ne peut dire en toute sécurité et dont on ne peut parler qu'à mots couverts. Cependant, ces projets, je peux dire que tu les connais déjà, puisque tu sais ce qui m'a amené jusqu'ici [...]



**CARTE D'IDENTITÉ**

OFFICIER

M.r. FISCHOF

Prénoms : Jean-Claude

Surnom : /

Grade : Officier mécanicien

Date de nomination : 1<sup>er</sup> février 1942

Arme : F.N.F.L.

Unité : Mne. Marchande

Classe : \_\_\_\_\_

Nationalité : Française

Nationalité à la naissance : -D°-

Lieu de naissance : Paris

Pays : France Département : 16 ème.

Date de naissance : 24 Février 1920

Autorité militaire ayant délivré la carte : \_\_\_\_\_

N° de la carte : \_\_\_\_\_

A DOUALA, le 4 MARS 1942 194



Carte d'officier des FNFL  
de Jean-Claude Fischof, mars 1942  
(Musée de la Résistance nationale, fonds Fischof)

ACTE D'ENGAGEMENT

No. de l'engagement... 2775/D.

Par devant nous, (1) IME M<sup>re</sup> MENGUY.

représentant le Général de Gaulle, Commandant en Chef les Forces Françaises Libres,  
a comparu M. (2) FISCHOF JEAN. CLAUDE.

M. (2) FISCHOF JEAN. CLAUDE a déclaré :

- avoir pris connaissance du statut du personnel des Forces Françaises Libres ;
- s'engager à servir avec Honneur, Fidélité et Discipline dans les Forces Françaises Libres pour la durée de la guerre actuellement en cours plus trois mois.

Le présent engagement est définitif sous réserve :

1° du résultat favorable de l'examen médical ;

2° de l'accord de l'Etat Major Particulier du Général de Gaulle ;

lesquels devront être obtenus dans un délai maximum de 42 jours.

A LONDRES - le 21. 5. 1942

Le (4) L'Intendant Militaire

Lu et approuvé (3)

*Lu et approuvé*

ILLISIBLE

L'engagé

*Jeun. Claude  
Fischhof*

Le présent contrat est devenu définitif à

Signature de  
deux témoins

*Illisible*

la date du  
*Certificat copie conforme.*  
L'INTENDANT MILITAIRE  
*de l'Etat Major* PAULI.  
Chef du Service des Effectifs  
F.F.L.

- (1) nom de l'Intendant Militaire ou de l'Officier en faisant fonction.
- (2) nom et prénoms de l'engagé.
- (3) mention à porter en toutes lettres de la main de l'engagé.
- (4) Grade et nom de l'Intendant ou de l'Officier en faisant fonction.

L'acte d'engagement est établi en deux exemplaires :

L'exemplaire blanc est à conserver par le Bureau des Effectifs.  
L'exemplaire bleu est à remettre à l'engagé.



Copie de l'acte d'engagement  
dans les FFL, Londres, 21 mai 1942  
(Musée de la Résistance nationale,  
fonds Fischof)

# Joseph Epstein (1911-1944)

**FILIACION**

Estatura \_\_\_\_\_  
Pelo \_\_\_\_\_  
Ojos \_\_\_\_\_  
Cara \_\_\_\_\_  
Barba \_\_\_\_\_  
Nariz \_\_\_\_\_  
SEÑAS PARTICULARES \_\_\_\_\_

(Firma del interesado) \_\_\_\_\_

Fecha de nacimiento 10 de Mayo 1911  
Lugar de nacimiento Volgoc Tolouaite  
Nacionalidad Belga en exil  
Profesión Marie  
Estado civil \_\_\_\_\_

**DOMICILIO:** País France  
Pueblo Paris núm. 13  
Calle Bellier Madame núm. 15

Partido Político Autofabrique  
Fecha de entrada en las B. I. 8 7 38  
Fecha de entrega de la libreta 24 7 38

- 2 -

**NOMBRAMIENTOS**

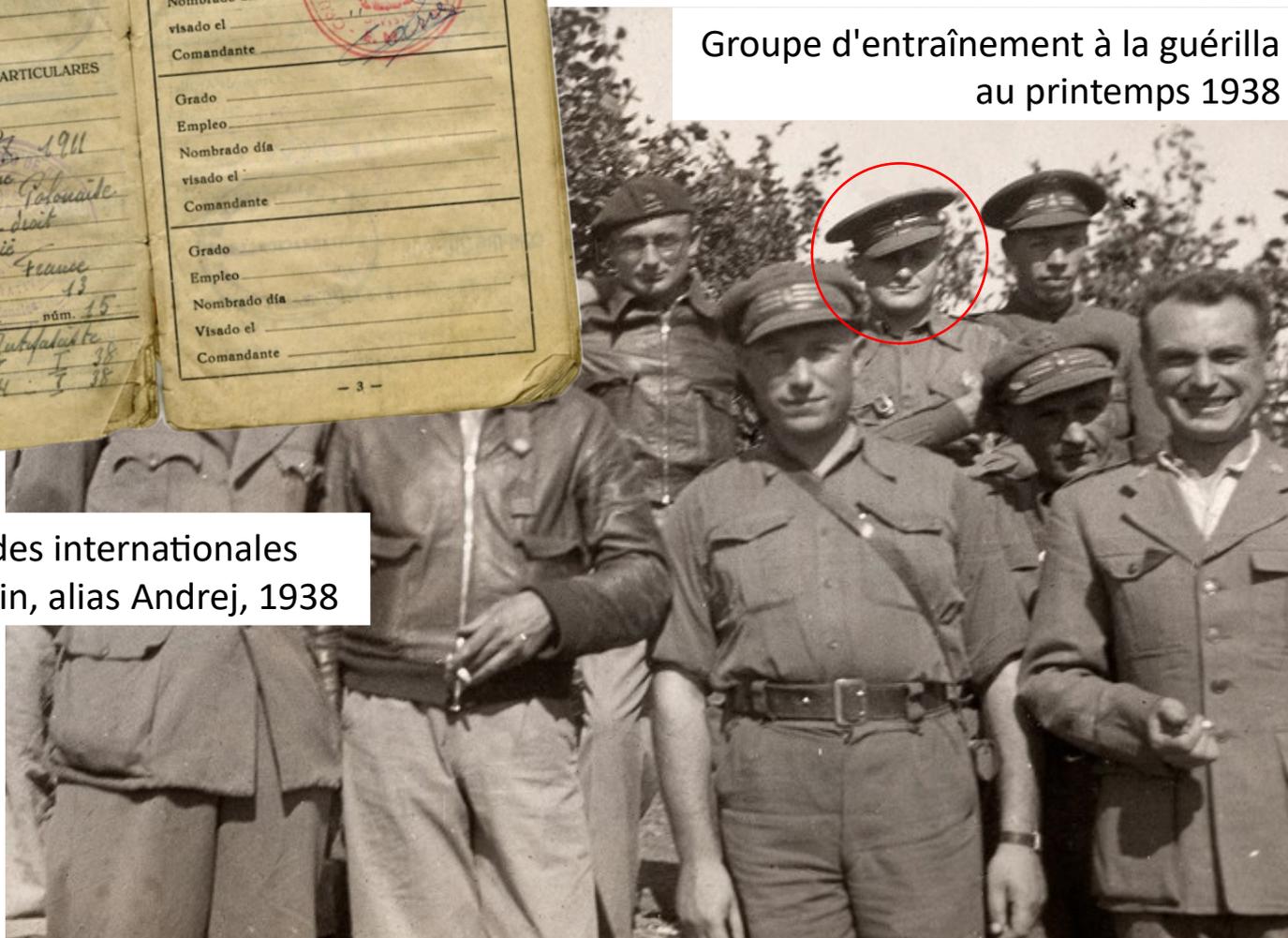
Grado Seriente  
Empleo Comandante  
Nombrado día 20-9-1938  
visado el \_\_\_\_\_  
Comandante \_\_\_\_\_

Grado \_\_\_\_\_  
Empleo \_\_\_\_\_  
Nombrado día \_\_\_\_\_  
visado el \_\_\_\_\_  
Comandante \_\_\_\_\_

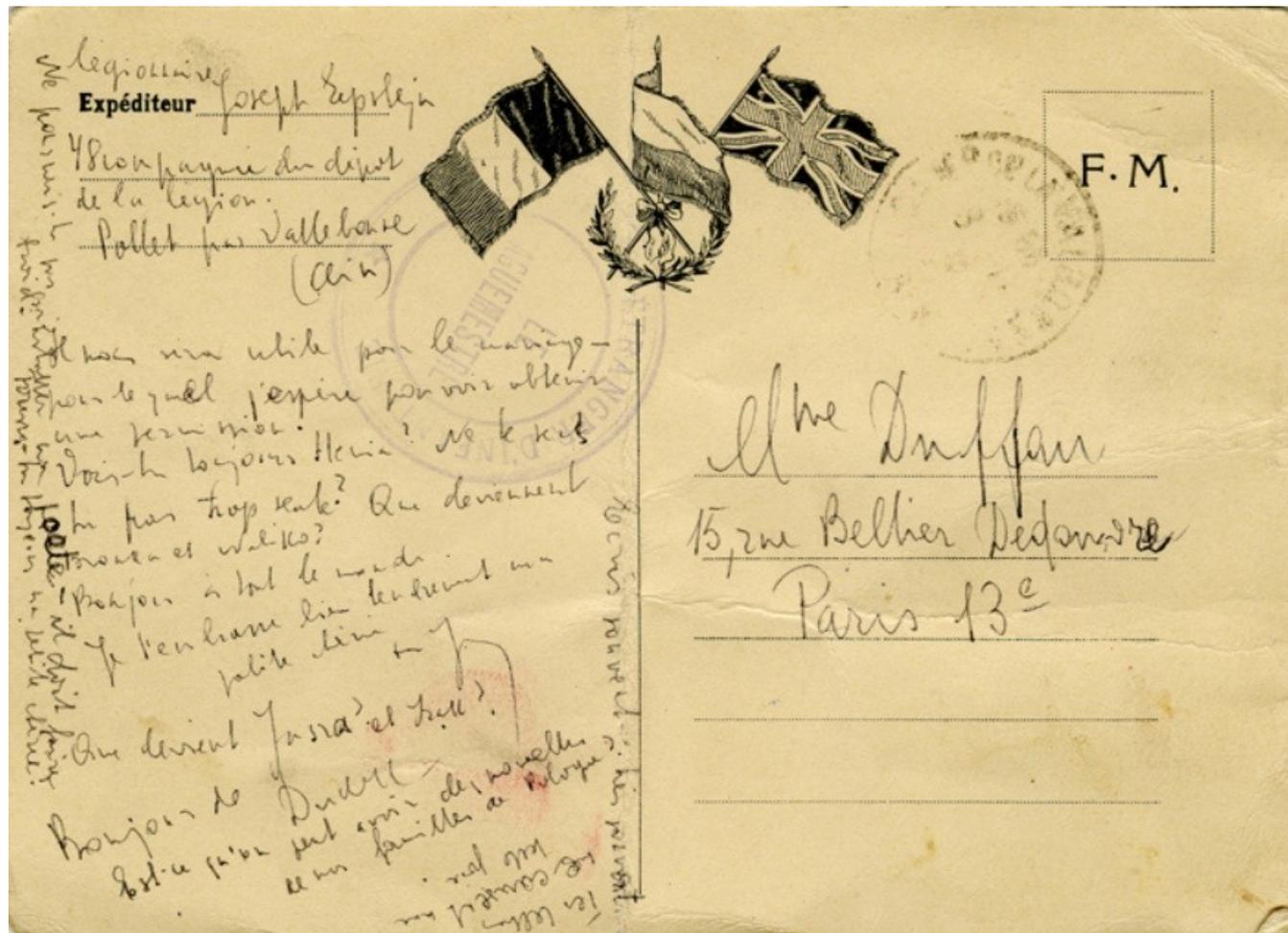
Grado \_\_\_\_\_  
Empleo \_\_\_\_\_  
Nombrado día \_\_\_\_\_  
Visado el \_\_\_\_\_  
Comandante \_\_\_\_\_

- 3 -

Groupe d'entraînement à la guérilla  
au printemps 1938

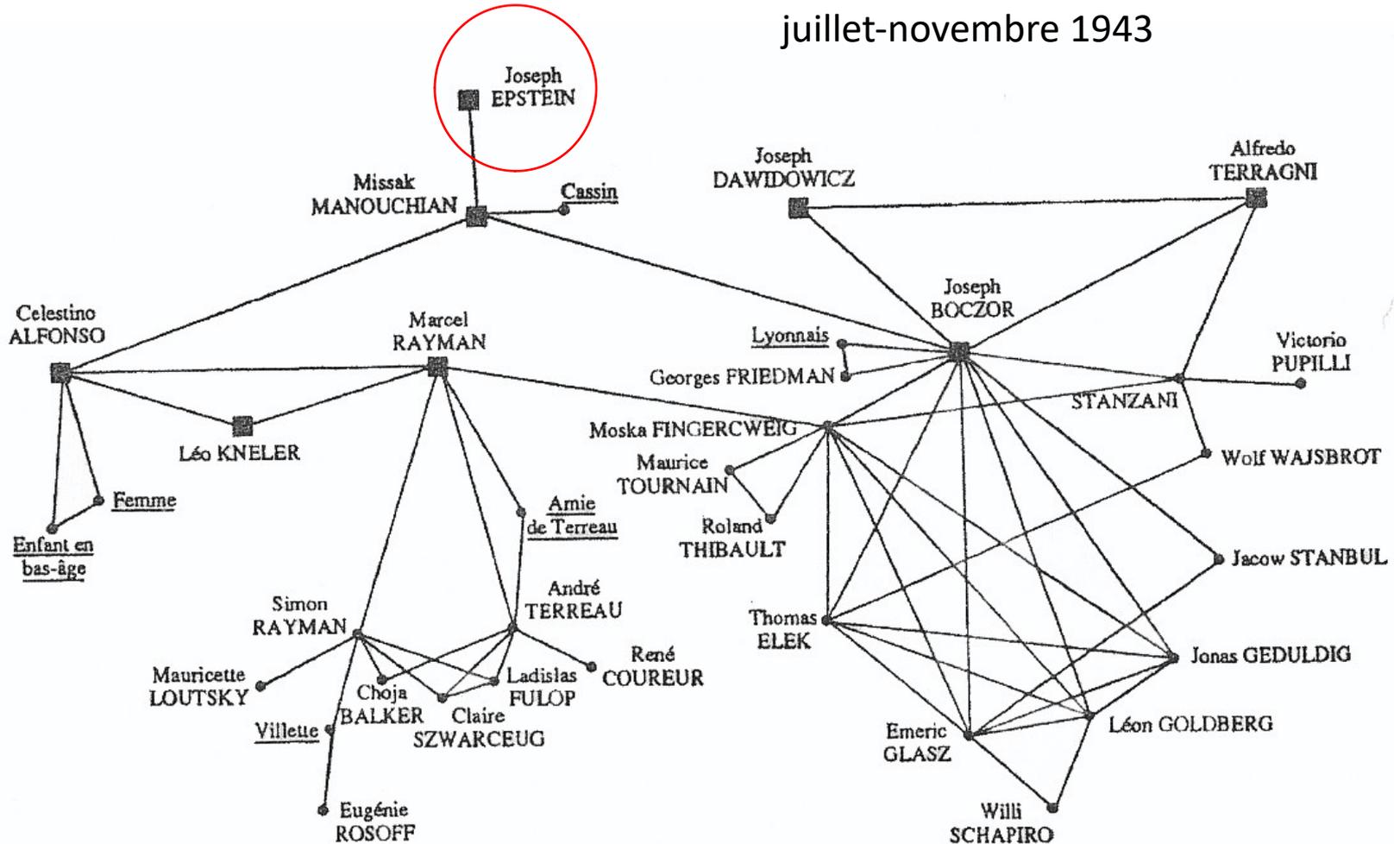


Livret des Brigades internationales  
de Joseph Epstein, alias Andrej, 1938

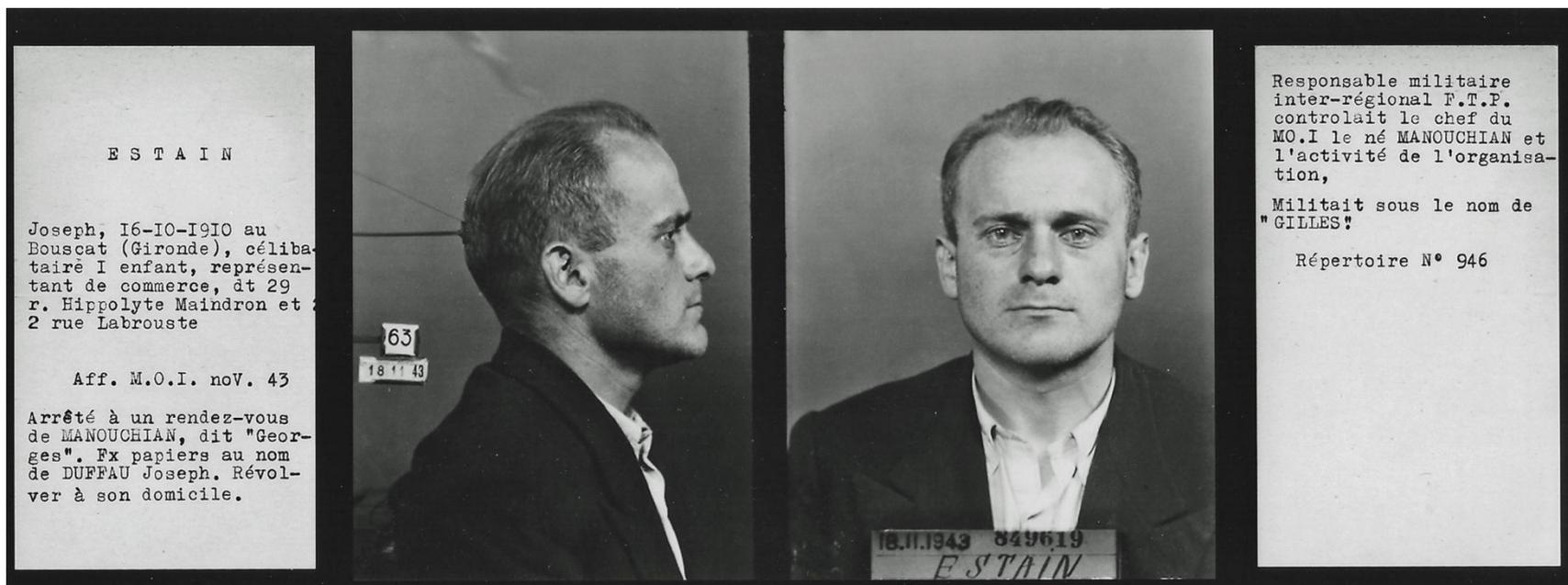


Carte de correspondance militaire de Joseph Epstein à Paula [Duffau], 1940

### 3<sup>e</sup> filature des Brigades spéciales de la Préfecture de Police de Paris, juillet-novembre 1943



68 arrestations et démantèlement des FTP-MOI  
et de leur appareil logistique



Photographie anthropométrique de Joseph Epstein prise après son arrestation, 1943  
(Archives de la Préfecture de Police de Paris)

*Lycée Molière*

*Paris*

*Le 9 avril 1941,*

*Monsieur,*

*J'ai le regret de vous faire  
connaître que Monsieur le  
Recteur n'a pas approuvé la  
sanction infligée à votre fille  
Elisabeth Friang [...] par le  
Conseil de Discipline.*

*L'exclusion temporaire a été  
transformée par lui en  
exclusion définitive de notre  
établissement [...]*

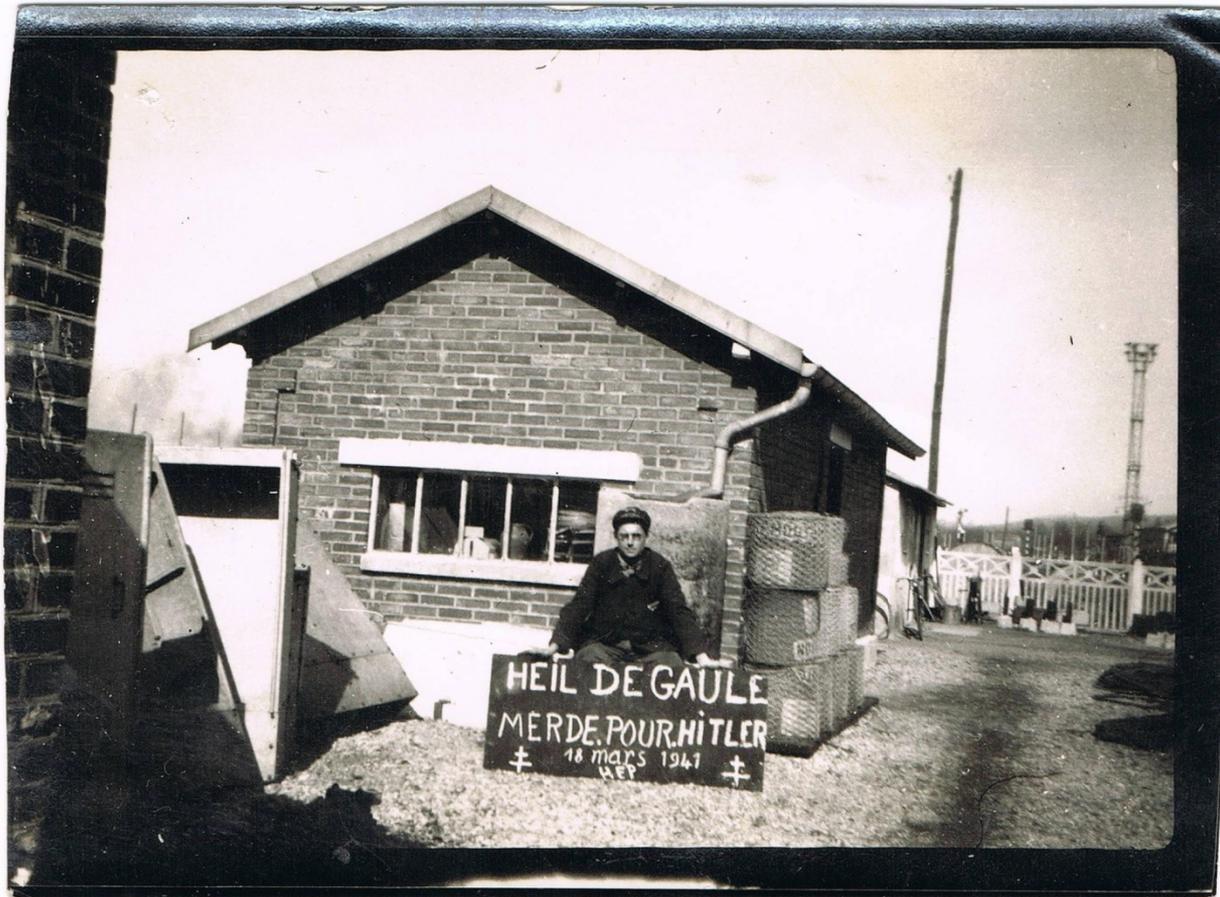
**Elisabeth "Brigitte" Friang**

(1924-2011)



Collier avec croix de Lorraine porté  
par Elisabeth Friang et lettre du directeur  
du lycée Molière à son père, printemps 1941  
(Musée de la Résistance nationale, fonds Friang)

**Pol Renard**  
(1902-1945)



Photographie du cheminot Pol Renard, prise à Lumes (Ardennes),  
18 mars 1941 (DR)



CONCOURS NATIONAL  
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION



**CNRD 2020**

---

**Pour aller plus loin**

**CNRD 2019**



**Propositions bibliographiques**

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA  
**RÉSISTANCE**

Sous la direction de François Marcot  
avec la collaboration de  
Bruno Leroux et Christine Levisse-Touzé



BOUQUINS

ROBERT LAFFONT

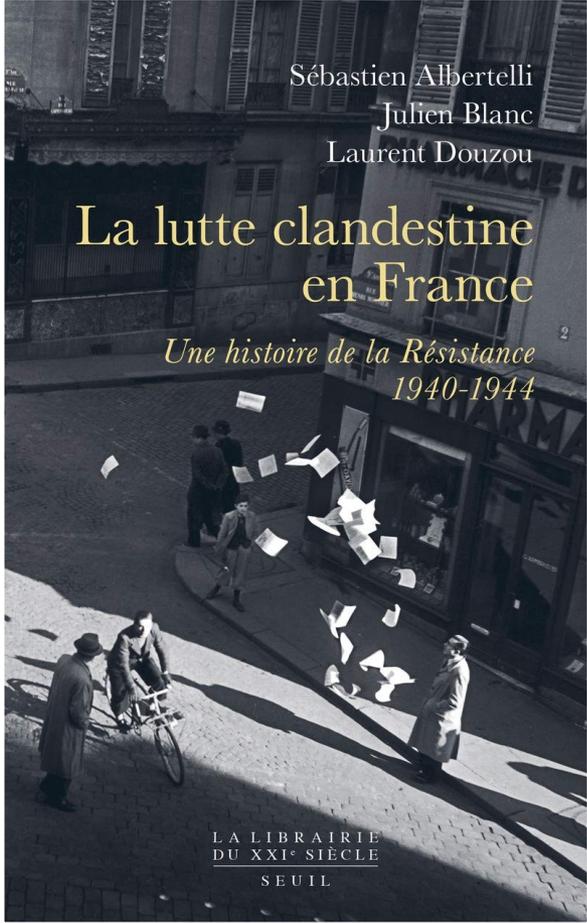
DICTIONNAIRE DE LA  
**FRANCE LIBRE**

Sous la direction de François Broche,  
de Georges Caïtucoli  
et de Jean-François Muracciole

Présentations de Max Gallo,  
de l'Académie française,  
et de Jean-Louis Crémieux-Brilhac  
Postface de Jean-François Sironelli

BOUQUINS

ROBERT LAFFONT



Sébastien Albertelli  
Julien Blanc  
Laurent Douzou

# La lutte clandestine en France

*Une histoire de la Résistance  
1940-1944*

LA LIBRAIRIE  
DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE  
SEUIL

Laurent Douzou  
France

ce, ont décidé de  
ls, de se soumettre  
sur une abondante  
un récit qui prend  
re de la Résistance,

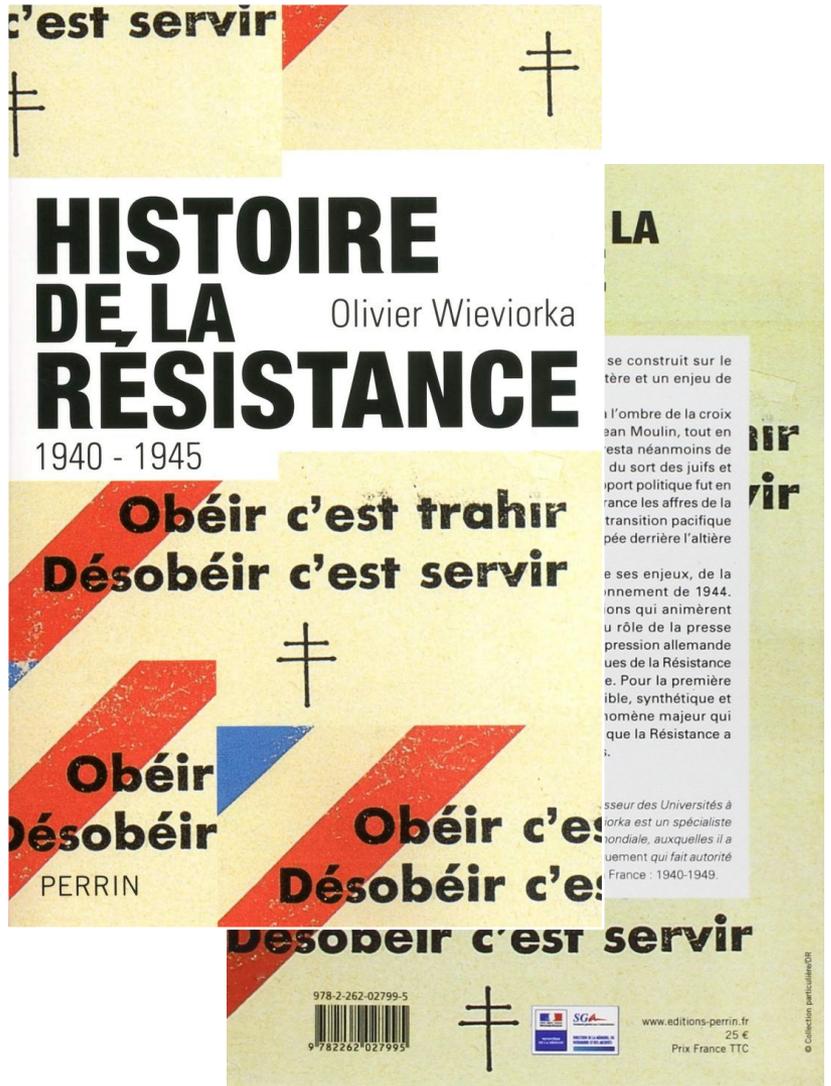
se sur un document  
feuille clandestine,  
estre une facette de  
pauvre en illustra-  
portes d'entrée vers  
lutte clandestine.  
période, depuis les  
aux libérations du  
e approche anthro-  
le conduit à mettre  
t, à scruter ses pra-  
tiens qui se tissent  
endre ce que vivre  
umis à un danger  
rer, l'univers clan-  
ra en réalité jamais  
expériences d'une  
s protagonistes, où  
ortels.

Conception: Gaëlle / 0193 9434 / Éditeur: Robert Laffont/Bayard

www.seuil.com



ISBN 978-2-02-140124-0/Imprimé en France 04.19  
26 €



c'est servir

# HISTOIRE DE LA RÉSISTANCE

Olivier Wiewiorka

1940 - 1945

**Obéir c'est trahir  
Désobéir c'est servir**

**Obéir  
Désobéir**  
PERRIN

**Obéir c'est  
Désobéir c'est**

**Desobeir c'est servir**

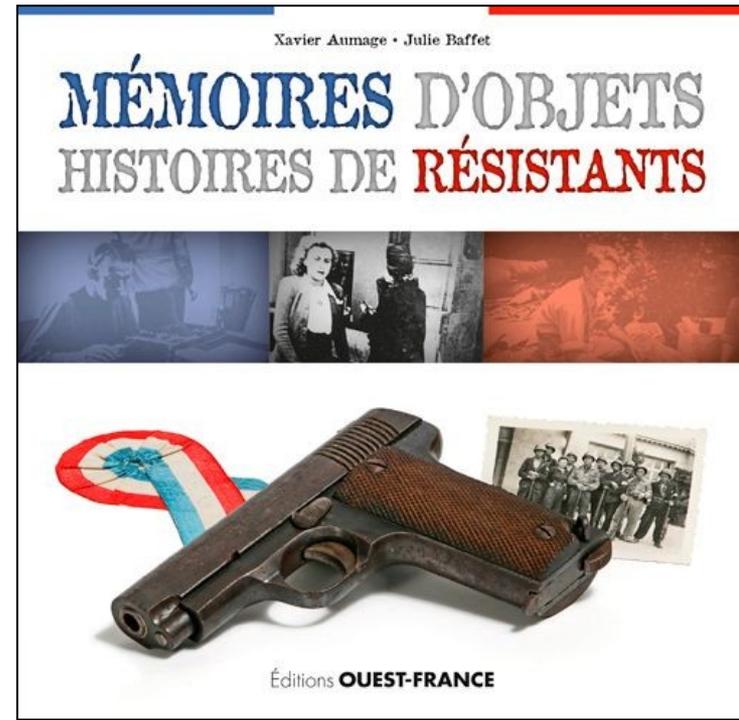


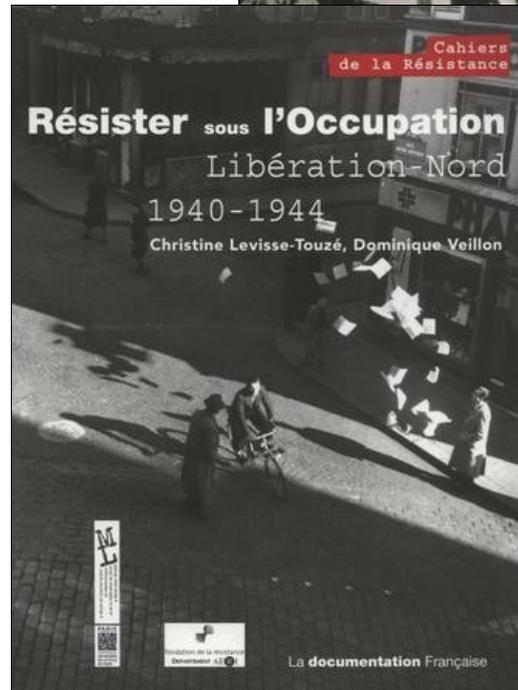
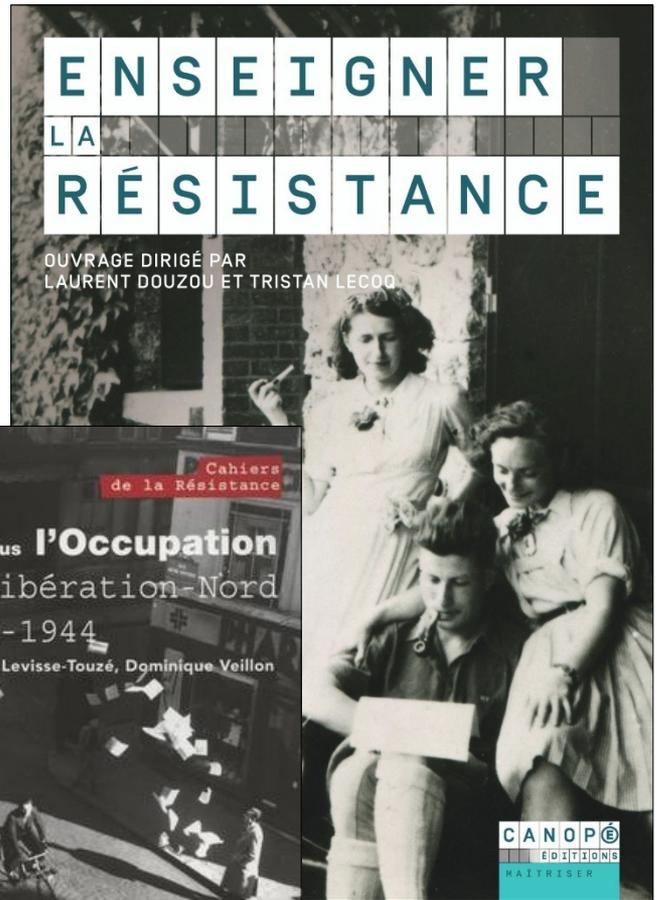
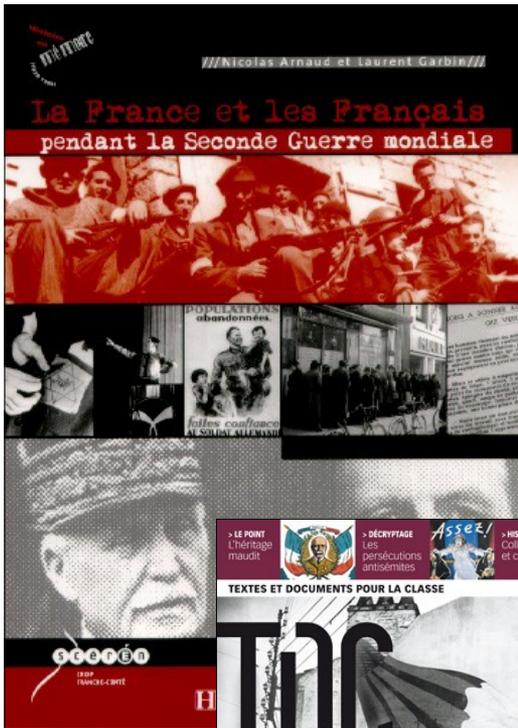
978-2-262-02799-5

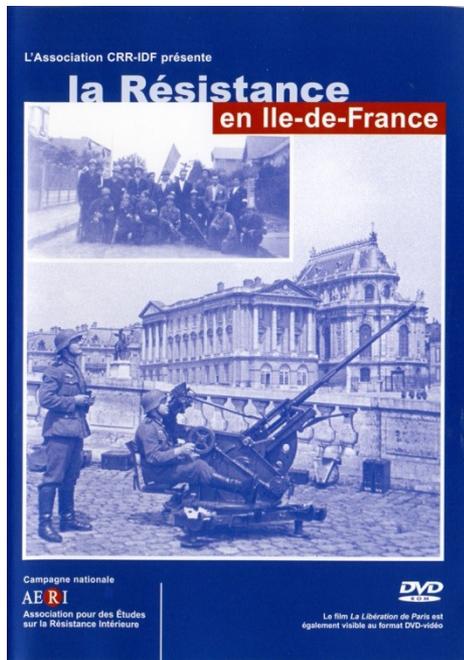


www.editions-perrin.fr  
25 €  
Prix France TTC

© Collection participation







MUSEE DE LA **RÉSISTANCE** 1940-1945 EN LIGNE

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'étendra pas. Charles de Gaulle

f fondation de la résistance

EXPOSITIONS MÉDIAS LIEUX PERSONNES ÉVÈNEMENTS ILE-DE-FRANCE

OUTILS ET RESSOURCES ESPACE PÉDAGOGIQUE CNRD

Voir le bloc-notes (0)

→ DÉCOUVREZ LA RÉSISTANCE 1940-1945

Rechercher

Les expositions virtuelles ont été réalisées par les équipes de l'AERI, avec le concours de nombreux partenaires, historiens, spécialistes venant de toutes les régions.

**EXPOSITIONS**

- Christian Disandro, dessins et aquarelles d'un maquisard ardéchois
- Les chars FFI en 1944-1945
- CNRD 2018-2019 : Répressions et déportations en France et en Europe..
- "Parcours individuels dans la Résistance", journée d'étude

**ZOOM SUR**

- La lutte clandestine en France
- UN JOUR, J'AI PARTICIPÉ AU CNRD

[www.museedelaresistancenenligne.org](http://www.museedelaresistancenenligne.org)

**ROGER BOURDERON  
GERMAINE WILLARD**

Préface de Jacques Chambaz



# 1940

de la  
défaite  
à la  
résistance



  
messidor  
EDITIONS SOCIALES

# VICHY

## ANNÉE 40

HENRI MICHEL



ROBERT LAFFONT



Jean-Louis Crémieux-Brilhac

# LA FRANCE LIBRE

De l'appel  
du 18 Juin  
à la  
Libération



GALLIMARD

autrement

# Atlas

## de la France Libre

SÉBASTIEN ALBERTELLI

*De Gaulle et la France Libre,  
une aventure politique*

DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU  
PATRIMOINE ET DES ARCHIVES

L'Appel du 18 Juin

# RÉSISTANCE

RELATIF OFFICIEL DU COMITÉ NATIONAL DE SAUVEPUBLIQ  
N. 1  
15 décembre 1940

Résistance, c'est le cri qui sort de votre cœur à tous, dans la dés-  
espérance de voir à jamais le désastre de la Patrie. C'est le cri de vous  
qui ne vous résignez pas, de vous tous qui voulez faire votre devoir.  
Mais vous êtes isolés et désarmés, et dans le chaos des idées  
et des opinions et des systèmes, vous cherchez où est votre devoir. Résister  
est de se tenir sur son cœur et son cerveau. Mais c'est surtout agir, faire  
quelque chose qui se traduise en faits positifs, en actes valant et  
liés, quelque soit le succès, et souvent se sont désarmés en se voyant à  
l'isolement. Mais se sont groupés, ont souvent leurs groupes se sont  
trouvés à leur tour isolés et impuissants.

Pourtant, difficilement, nous les avons cherchés et réunis. Ils sont  
si nombreux (plus d'une armée pour faire seulement 1), les hommes et les  
armées qui ont compris que l'organisation de leur effort avait une  
importance et leur fallait une méthode, une discipline, une direction.  
Vous grouper dans vos foyers avec ceux qui vous aiment  
et qui vous comprennent, c'est votre devoir. Les groupes se sont  
formés et ont commencé leurs activités et ont commencé à résister.

Julien Blanc

## Au commencement de la Résistance

*Du côté du musée de l'Homme  
1940-1941*

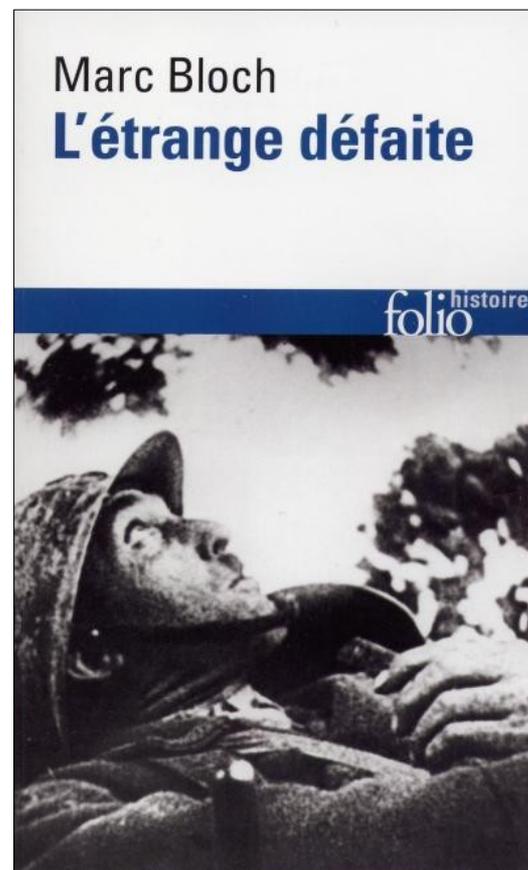
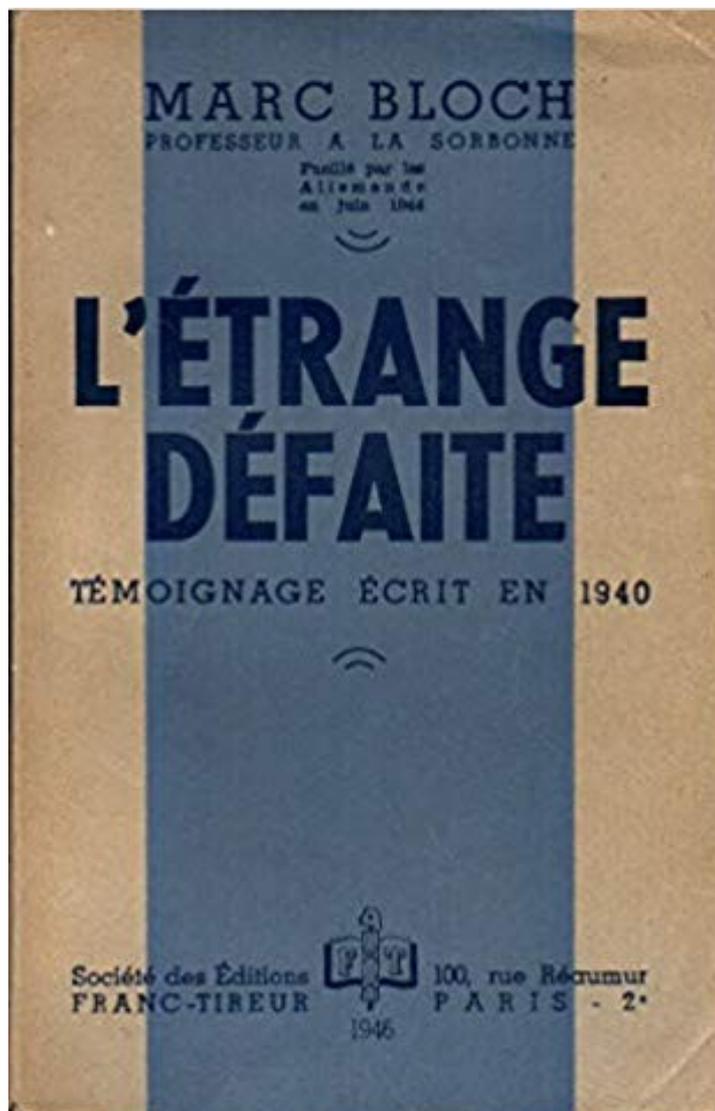
# Colonel Passy

MÉMOIRES DU CHEF  
DES SERVICES SECRETS  
DE LA FRANCE LIBRE



Présenté par Jean-Louis Crémieux-Brilhac





# **CNRD 2019**



## **Les ressources spécifiques**



# CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Des ressources pour participer



Accueil

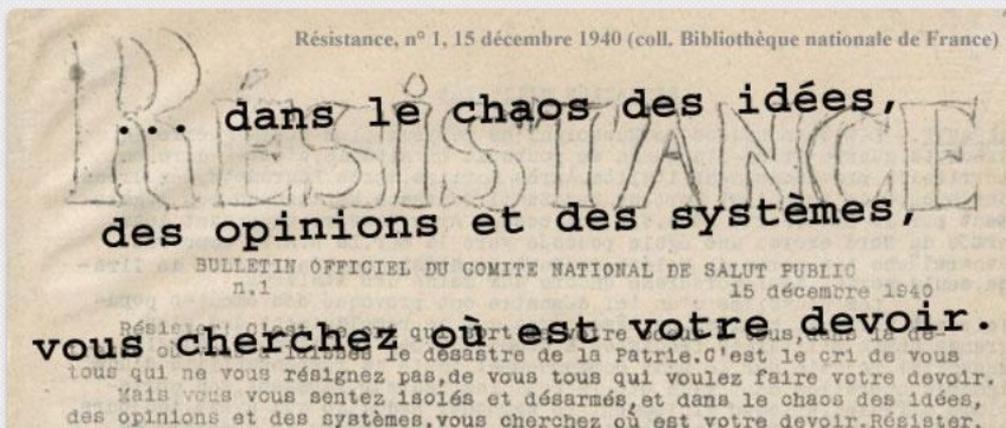
Participer

Documents  
2020

Conseils

Sitographie  
2020

Glossaire



CONCOURS

2019  
2020

1940 ENTRER EN RESISTANCE Comprendre, refuser, résister.

➔ [Accès aux documents](#)



VIDEO

Le thème 2019-2020

➔ [Présentation complète du thème](#)

**15** octobre  
1942

Un tribunal militaire allemand condamne à mort 5 élèves résistants FTP du lycée Buffon (Paris) : Jean-Marie Arthus, Jacques Baudry, Pierre Benoît, Pierre Grelot, Lucien Legros. Organisateur d'une manifestation contre l'arrestation de leur professeur Raymond Burgard, ils étaient passés à la lutte armée. Ils seront fusillés le 8 février 1943.

## Agenda

### VISITE

#### Le CNRD avec le musée de l'Ordre de la Libération

le 18 septembre 2019 à 00:00

### CONFÉRENCE

#### Présentation, à Lyon, du livre La lutte clandestine en France

le 16 octobre 2019 à 18:30

→ [Toutes les dates](#)



## Kit animation pédagogique

Des conseils et des ressources réunis dans une application pour les formateurs et les candidats au CNRD.

→ [Accès au kit](#)



## Brochure nationale 2020

La brochure pédagogique coordonnée par la Fondation de la Résistance est accessible dans sa version numérique enrichie.

→ [Consulter la version numérique](#)



## Conseils

POUR PRÉPARER LE CONCOURS

## Préparer les élèves

Pistes méthodologiques fondées sur les attentes du jury pour une participation individuelle ou collective.

→ [Lire la suite](#)



## Pistes pédagogiques

Le musée de la Résistance nationale présente aux élèves des pistes pédagogiques sur le thème des déportations et répressions

...

→ [Voir les vidéos](#)



### Le portail du CNRD est sur les réseaux sociaux

Suivez l'actu du Concours et partagez vos informations et vos avis avec les lecteurs du portail.

...

→ [La page Facebook et le fil Twitter](#)



### En onze questions

Ce qu'il faut savoir sur le Concours national de la Résistance et de la Déportation 2019-2020.

**Règlement et calendrier 2020**

→ [Onze questions sur le CNRD 2020](#)



### Ressources audiovisuelles

L'INA et l'ECPAD mettent à la disposition des candidats une sélection de photos, de films montés ou de rushes en lien avec le thème du concours.

...

→ [Sélections des partenaires du CNRD](#)



### Simone Veil, une vie de combats

un dossier réalisé par Yannick Ripa, professeure d'histoire contemporaine, université Paris 8

...

→ [Ensemble documentaire](#)



### Continuer la recherche

Les ressources publiées sur le portail pour les sessions antérieures du CNRD peuvent encore être consultées.

→ [Accès aux archives](#)



### Palmarès national 2018-2019

arrêté par le Collège national des correcteurs réuni à Paris le 18 septembre 2019

→ [Consulter le palmarès 2018-2019](#)



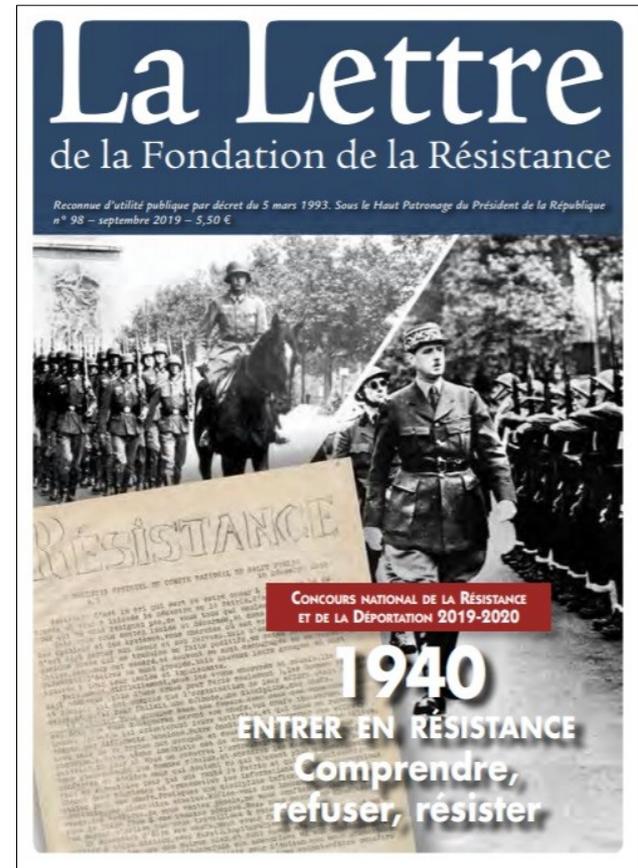
## CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION



fondation de la résistance

Le site de la Fondation de la Résistance  
[www.fondationresistance.org](http://www.fondationresistance.org)

Dossier national  
pilote par la Fondation  
de la Résistance  
pour le CNRD 2020





CONCOURS NATIONAL  
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

**M R N**  
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

Le site du Musée  
de la Résistance nationale  
[www.musee-resistance.com](http://www.musee-resistance.com)

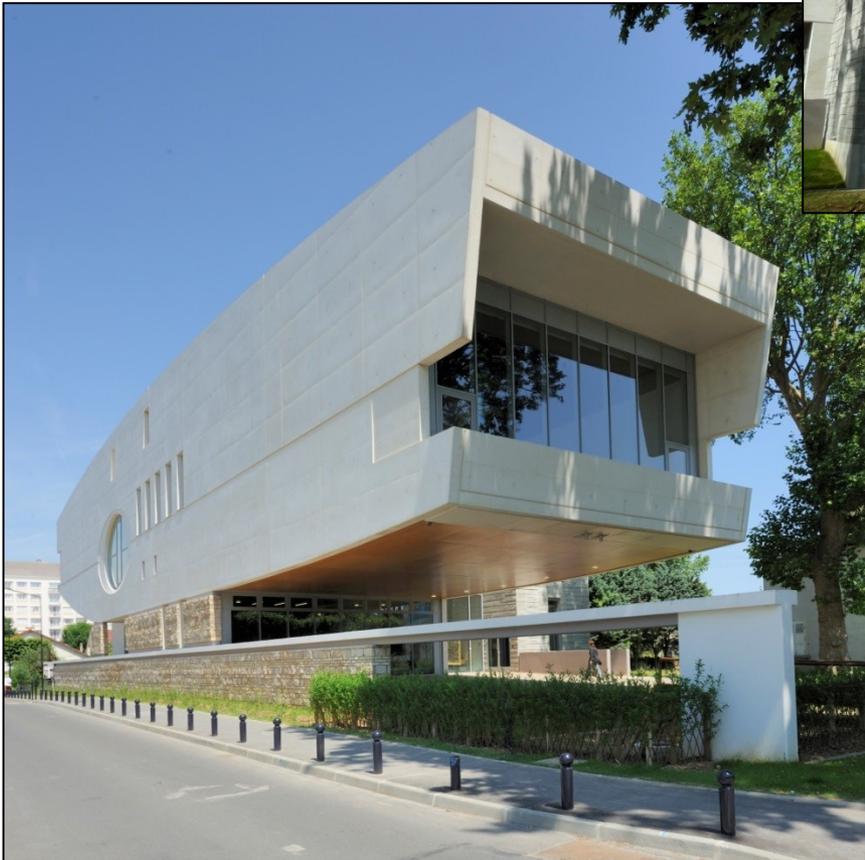
éléments complémentaires  
dans la rubrique CNRD

**Dossier *Résistance***  
du Musée de la Résistance nationale  
pour le CNRD 2020



**L'espace Aimé Césaire**  
nouveau site d'exposition  
du MRN

**(ouverture en 2020)**



**MRN**  
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE



CONCOURS NATIONAL  
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION



**CNRD 2020**

---

**1940 Entrer en résistance  
Comprendre, refuser, résister**



